

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. P.-A. TSCHUDI,
président, ouvre la séance.**

Sont présents : Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD,
Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART,
M. CHAMBERS, J. CHARPIER, C. DESPOND, J.-M. DEVAUD,
S. DE WECK HADDAD, P. DI SANTOLO, P. DOUDIN,
R. ECUYER, J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET, P. HAMANN,
J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, A. JIMENAY,
J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER DE PREVILLE,
J.-P. MOURARET, J. REVILLET, D. SCHWEIZER,
K. STAFFLER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI, J.-C. WYSS et
L. ZWICK-MERCHAN.

Est excusée : C. FEUSIER

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-C. DUCROT et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Parlement des jeunes.
4. Délibération relative à la désignation de 115 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2007 (projet No 09/2006).
5. Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2005 (projet No 10/2006).
6. Délibération relative à l'approbation du compte rendu financier de l'exercice 2005 (projet No 11/2006).

7. Délibération relative à l'approbation du rapport de gestion 2005 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) (projet No 12/2006).
8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 350'000.-** destiné à l'étude de la route de contournement est de la cité (projet No 05a/2006). **Rapport de la commission d'urbanisme** (Mme Ecuyer, R).
9. Résolution relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers No 29'500-526 (projet No 08a/2005). **Rapport de la commission d'urbanisme** (M. Hulliger, S).
10. Résolution relative au principe d'adhésion de la Commune au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en vue de développer le projet Rectangle d'or (projet No 13a/2005). **Rapport de la commission d'urbanisme** (Mme Ecuyer, R).
11. Résolution relative à la création d'une commission consultative intercommunale transfrontalière du Rectangle d'or (CCIRO) (projet No 03a/2006). **Rapport de la commission d'urbanisme** (M. Iswala, S).
12. Résolution présentée par Jacques Charpier relative aux coûts de construction de la patinoire couverte et du boudrome (projet No 01a/2006). **Rapport de la commission d'urbanisme et des finances conjointe** (M. Iswala, S).
13. Résolution présentée par M. Pierre Boccard, au nom du parti radical, demandant l'évaluation des besoins en locaux pour les institutions de la petite enfance (crèche/garderie) et de la jeunesse (Jardin Robinson, Undertown, Maison Vaudagne, Transit, etc.) (projet No 04/2006).
14. Résolution présentée par Mme Janine Revillet, au nom des Socialistes, demandant l'établissement d'exigences minimales lors d'appels d'offres pour des travaux (projet No 05/2006).
15. Pétition de l'association Undertown. **Rapport de la commission conjointe écoles et jeunesse et culture** (M. Boccard, R).
16. Projets de résolutions.
17. Projets de motions.
18. Propositions individuelles.
19. Questions.

En premier lieu, **M. Tschudi** annonce que deux projets de résolution ont été déposés en début de séance, l'un par M. Hulliger qui demande à la commune de Meyrin de participer financièrement à l'achat d'abonnements TPG annuels par les résidents meyrinois, jusqu'à la mise en service de la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern et de la tranchée couverte de Meyrin-village.

M. Hulliger ayant demandé que son projet figure à l'ordre du jour de cette séance, **M. Tschudi** met sa requête au vote, qui est **acceptée à la majorité évidente**.

Il indique que le deuxième projet de résolution émane de M. Charprier, au nom de l'Alliance de gauche, et concerne les employé-e-s grévistes de "La Boillat" luttant pour leurs emplois et contre le démantèlement de leur usine.

M. Charprier souhaite également que son projet soit traité ce soir étant donné son urgence. En conséquence **M. Tschudi** met au vote l'adjonction de ce projet de résolution à l'ordre du jour, ce qui est **accepté à la majorité évidente**.

1. Communications du Bureau

Il est donné lecture des courriers suivants :

a) Lettre de démission envoyée par Mme De Weck Haddad le 10 avril 2006 :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers collègues,*

Ce mot pour vous informer que je démissionne de ma fonction de conseillère municipale avec effet au 15 mai 2006. Après de longues recherches d'un logement plus adapté à nos souhaits, j'ai finalement trouvé mon bonheur, mais en ville de Genève.

Il n'en demeure pas moins qu'après 24 ans passés à Meyrin où j'y ai élevé ma fille et noué de nombreux liens, je ne quitte pas cette commune sans un gros pincement de cœur. Je lui souhaite tout le bonheur du monde, comme dit la chanson, et resterai une fidèle amie et observatrice de son évolution.

Après 7 ans de mandat électif à Meyrin, je me dis par contre qu'il était peut-être bien temps de changer d'air ! Je ne peux vous quitter sans vous exprimer mes satisfactions, mais aussi ma profonde déception : j'ai certes noué des liens avec beaucoup d'entre vous, j'ai parfois apprécié l'esprit de dialogue de certains. Mais il faut bien dire que ces derniers temps, les priorités du Conseil municipal ne me convenaient vraiment plus. Si je peux admettre d'être minorisée dans mon mandat d'élue, je ne peux pas accepter que les droits populaires soient bafoués, et c'est toujours ainsi que je vois le vote de janvier 2006 sur les tribunes du stade de foot. Quant à la manière, le vote immédiat imposé par l'Entente de cet objet d'un montant très important, le refus même d'accorder une simple suspension de séance à la minorité a marqué pour moi une rupture de dialogue et des bases minimales de confiance et de respect.

Cette façon d'agir m'a énormément déçue. J'ai le sentiment que le mandat d'élu a été récemment utilisé non pas au profit de l'intérêt bien compris de l'ensemble de la population, mais bien au bénéfice d'intérêts trop particuliers, de passions personnelles et de lobbies électifs. Même si ces événements récents me laissent un goût amer, je ne regrette pas mon engagement politique et citoyen que je poursuivrai dans mon nouveau lieu de vie, riche de l'expérience accumulée dans notre Conseil.

Au chapitre des satisfactions et des remerciements, j'aimerais tout d'abord remercier mon groupe ainsi que la section meyrinoise des Verts auprès de qui j'ai toujours pu trouver un environnement constructif et soutenant.

Je remercie encore l'administration et les chefs de service pour leur travail efficace et leur serviabilité. Je remercie enfin le Conseil administratif et le Conseil municipal pour l'attention qu'ils ont pu parfois porter à mes positions. Et je souhaite bon vent et bien du courage à tout le monde dans la poursuite de leurs activités politiques.

Sophie de Weck

M. Tschudi fait la déclaration suivante :

"Chère Sophie,

Ton départ nous attriste, et je pense ne pas parler seulement au nom de mon parti, mais d'une grande partie de ce Conseil. Cela fait plus d'une année que nous savons que tu cherchais un nouveau logement et que, dans les circonstances actuelles, il était fort probable que tu trouves ton bonheur ailleurs. Tes contributions, tes réflexions, tes compétences ont été un apport précieux aux travaux de notre Conseil. Ta ténacité a souvent payé, parce que tu savais argumenter, sans être polémique, et que tu étais toujours extrêmement bien documentée. Je ne citerai à titre d'exemple que tes interventions concernant la Fondation du Casino où tu as fini par convaincre. Tout en regrettant ton départ, nous te souhaitons beaucoup de satisfaction et de bonheur dans ton nouvel environnement. Nous perdons une conseillère municipale, mais ni une amie, ni une militante.

Sophie de Weck déménage en effet à moins de dix kilomètres d'ici, en ville de Genève, et je suis assez sûr que bientôt on pourra à nouveau suivre ses interventions pertinentes, sur Léman Bleu cette fois.

Sophie, un grand merci pour ton engagement au sein de notre Conseil municipal, tous nos vœux t'accompagnent pour la suite de ton parcours."

b) Courriel de l'association Agir pour Cointrin daté du 10 avril 2006 :

Mesdames et Messieurs du Conseil municipal,

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, vous avez refusé à l'unanimité un projet de PLQ situé à l'angle des chemins Terroux et des Sapins à Cointrin.

Nous vous remercions vivement d'avoir donné suite à notre demande de moratoire !

Selon la procédure, nous avons adressé, à son sujet, en octobre 2005, nos observations à l'ex-DAEL devenu depuis lors le Département du territoire ainsi qu'aux autorités municipales et la commission d'urbanisme nous a reçus en février dernier.

En réponse à notre courrier, le département nous a répondu le 22 décembre 2005, en précisant :

- *que la priorité était de satisfaire la demande du propriétaire-promoteur;*
- *que ce PLQ s'inscrivait dans l'image directrice décidée avec le consentement de la commission d'urbanisme et*
- *qu'il avait été réalisé à la demande des autorités de la commune de Meyrin.*

Pourtant, le conseiller administratif en charge du dossier de l'urbanisme présent lors de l'audition du 1^{er} février a affirmé en notre présence ainsi que lors du dernier CM :

- *que, si plusieurs **propositions privées** d'aménagement du secteur Terroux-Casai-Sapins-Jonc avaient bien été examinées au fil des années, aucune n'avait jusqu'à ce jour été approuvée par la commune de Meyrin;*
- *qu'aucune proposition d'aménagement n'avait été préférée à une autre pour l'instant;*
- *et qu'aucune n'avait par conséquent actuellement la valeur d'image directrice pour ce secteur.*

*Dans l'intervalle, le mardi 28 mars, nous avons rencontré Madame Bojana Vasiljevic Menoud, directrice adjointe à l'aménagement du territoire au DT, afin de lui faire part de nos questions, à propos de cette image directrice sur laquelle **elle s'est appuyée** pour décider et défendre la réalisation de ce PLQ.*

*Quelle ne fut pas notre surprise de constater, lorsqu'elle nous a présenté des documents pour **prouver les affirmations contenues dans sa lettre** citée plus haut :*

- *qu'il existait réellement **un projet privé de plan d'aménagement** pour le secteur en question ayant bel et bien valeur d'image directrice;*
- *qu'une lettre du CA **l'approuvait** (écrite au **mois de mai 2005**);*
- *qu'une deuxième lettre, datée de février 2006, traitait de cette image, avec copie à notre intention – mais qui ne nous a jamais été envoyée - revenait sur la question.*

Bref, quand nous avons demandé, au nom de la LIPAD, une information sur l'image directrice qui autoriserait la réalisation d'un PLQ, le service de l'urbanisme de la Commune ne nous a pas fourni le document, et Monsieur le Conseiller administratif en charge du dossier a affirmé qu'elle n'existait pas, alors que le DT nous a dit qu'elle avait été approuvée par Meyrin depuis presque une année, avant même que les travaux pour le plan directeur communal n'aient été mandatés et que la commission d'urbanisme de la commune se soit exprimée sur le sujet.

Qui croire ?

*Contrairement aux propos tenus à notre sujet, tant en public, qu'en cercles restreints et qui nous ont été rapportés, nous ne refusons pas le dialogue. Bien au contraire. **Nous voulons seulement être partie prenante et active de l'aménagement de notre quartier.***

Depuis le début des projets, nous avons accepté le principe de sa densification et nous avons développé une réflexion à ce sujet : nous en prôtons un développement mesuré, à taille humaine, adapté à son environnement très spécifique, tenant compte des nuisances particulières et permettant le maintien d'une certaine qualité de vie pour tous les habitants actuels et futurs.

Nous vous sommes très reconnaissants, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, d'avoir entamé le dialogue, de nous avoir auditionnés, et d'avoir été attentifs à nos pétitions.

Mais, malgré nos échanges, les projets continuent à pousser et à être approuvés par d'autres instances comme si de rien n'était !

*Alors, dites-nous **comment fonctionne notre démocratie !***

Que devons-nous faire quand les administrations communales ou cantonales concernées perdent nos lettres et pétitions, oublient de nous répondre, communiquent des documents inexacts aux tribunaux, ou encore vous – et nous - racontent des sornettes, par exemple à propos du changement de zones, du comportement des habitants, de prétendues séances jamais tenues sur les questions d'urbanisme ou comme cette dernière galéjade à propos de l'image directrice qui est bien une image directrice pour refuser nos observations, mais qui n'est en tout cas pas une image directrice pour accepter nos questions et y répondre ! Et qui n'est pas non plus une image directrice si vous demandez qu'on vous la communique !

Nous souhaiterions, afin de mettre en pratique une certaine concertation tant vantée, faire des propositions constructives.

Elles pourraient servir de base avant que ne s'établisse le plan directeur.

Merci de poursuivre le dialogue, la réflexion et la construction de nos quartiers en collaboration avec vos concitoyens.

*pour Agir Pour Cointrin
Simone Bohner*

M. Tschudi annonce que le Bureau propose de renvoyer ce courrier en commission.

M. Girardet, en tant que président de la commission d'urbanisme, considère que certaines remarques peuvent surprendre les membres de cette commission. Il lui semblait en effet que, lorsque les représentants d'Agir pour Cointrin ont été reçus par la commission le 1^{er} février 2006, les soupçons liés à l'image directrice de Cointrin avaient été levés puisque celle-ci n'existe effectivement pas et qu'il s'agit d'une image établie à compte d'auteur, ce qui a d'ailleurs donné lieu au refus du plan localisé de quartier Terroux-Sapins par le Conseil municipal en mars.

Il rappelle toutefois qu'il avait été demandé au Conseil administratif de répondre à Agir pour Cointrin et à d'autres personnes ayant émis les mêmes remarques sur l'image directrice afin d'éviter tout malentendu et surtout de maintenir le dialogue avec les habitants de Cointrin. **M. Girardet** fait remarquer que la Commune est en train d'élaborer le plan directeur communal et que le Conseil municipal avait demandé de mettre l'accent sur la concertation pour l'élaboration du plan directeur de quartier de Cointrin. Il espère donc que la confiance et le dialogue seront rétablis et que le Conseil administratif saura répondre à cette association en rassurant ses membres.

M. Sansonnens explique que seules des études à compte d'auteur ont été menées mais qu'il n'y a pas de plan officiel. Aussi, un cahier des charges pour l'établissement du plan de quartier de Cointrin a été établi par un mandataire extérieur et envoyé à différentes sociétés; un mandat vient d'être attribué à un groupe pluridisciplinaire. Il ajoute que ce plan de quartier devra être intégré dans le plan directeur communal dès l'an prochain.

M. Tschudi met ensuite au vote le renvoi de cette lettre à la commission d'urbanisme, ce qui est **approuvé à la majorité évidente**.

- c) **M. Tschudi** annonce que le Bureau a été invité à un déjeuner le samedi 25 mars par le groupe Magasin du Monde de Meyrin, lors duquel une centaine de cartes a été remise à ses membres accompagnée de la déclaration suivante, qui a été adressée aux Conseil administratif et Conseil municipal de Meyrin le 25 mars 2006 :

Mesdames, Messieurs,

*Nous vous remettons aujourd'hui plus de 100 cartes signées principalement par des clients de notre groupe "Magasin du Monde". Ces cartes font partie de la campagne européenne des Magasins du Monde 2005 "**Agissons pour leurs droits, consommons équitable**", campagne s'adressant d'abord à vous, autorités locales. Les signataires vous demandent de :*

- ***vérifier que les produits que vous achetez ne sont pas le fruit de l'exploitation d'enfants.***
- ***soutenir et promouvoir le commerce équitable.***
- ***privilégier les produits du commerce équitable dans les achats que vous effectuez au sein des divers services de l'administration communale.***

L'exploitation des enfants est malheureusement présente dans les filières de production d'un grand nombre de produits que nous consommons en Suisse et en Europe. Pour le consommateur, qu'il soit individu ou collectivité, il est souvent très difficile de remonter les filières et d'obtenir une information sur les conditions sociales dans lesquelles ont été fabriqués les produits. Or ce type d'information mériterait d'être transmise au moment de l'achat d'un produit car l'exploitation des enfants et les violations des droits humains sont très présentes comme par exemple dans la fabrication du cacao.

Le commerce équitable est une vraie alternative et a un réel impact sur la pauvreté : un prix correct et stable, des salaires suffisants, des relations commerciales sur un long terme permettent un niveau de vie décent pour les producteurs et leur famille. Pour les consommateurs, **le commerce équitable** met l'accent sur une plus grande traçabilité des produits : ils peuvent être sûrs qu'aucun enfant n'a été exploité.

Nous vous invitons donc à vous engager en lançant une réflexion sur les politiques d'achat de la Commune, en donnant la priorité, chaque fois que cela est possible, à des produits issus du **commerce équitable**. Nous sommes convaincus que dans la mesure de vos moyens, vous pourrez participer à un engagement citoyen et solidaire.

Nous espérons que vous serez sensibles à nos demandes et restons à votre disposition pour plus de renseignements et une éventuelle collaboration lors de vos achats.

Dans cette attente, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour le groupe Magasin du Monde Meyrin :
Gilbert Meuwly

Personne de contact : Gilbert Meuwly, rue des Bugnons 12, 1217 Meyrin
Tél. 022/782 93 39 e-mail : gilbert.meuwly@bluewin.ch

M. Tschudi indique que le Bureau propose de renvoyer cette "pétition" au Conseil administratif afin qu'il soit réfléchi à la manière de donner suite à cette requête.

- d) Il signale avoir été invité le 6 avril à la remise des prix honorifiques "Femme exilée, femme engagée" 2006 organisée au Palais Eynard avec le soutien de la Ville de Genève. **M. Tschudi** ajoute que si le président du Conseil municipal de la commune de Meyrin a été invité cette année c'est parce que parmi les huit lauréates figuraient deux femmes domiciliées à Meyrin, Mme Teresa Meschiati, d'origine argentine, et Mme Lefteri Hasanay, d'origine albanaise. Ces deux personnalités meyrinoises seront présentées dans le prochain *Meyrin Ensemble* et c'est pourquoi il ne détaille pas leur parcours ce soir. Il termine en indiquant que, au nom du Conseil municipal, il les a félicitées pour leur courage et leur engagement auxquels il a été rendu hommage lors de cette cérémonie.
- e) Lettre adressée au président du Conseil municipal par le Club des patineurs de Meyrin, section hockey sur glace, le 29 mars 2006 :

Concerne : demande d'audition de la part de la commission des sports

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Par le présent courrier, le club des patineurs de Meyrin, section hockey sur glace, demande une audition urgente par la commission des sports.

Nous désirons aborder les sujets suivants :

- *Bilan de la saison 2005 – 2006*
- *Situation actuelle*
- *Perspectives d'avenir et préparation de la saison prochaine*

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil municipal, nos respectueuses salutations.

*Le Cp Meyrin
Antonietti Christian, président*

M. Tschudi remet ce courrier au président de la commission des sports pour suite à donner.

- f) Courrier adressé au président du Conseil municipal par le Club des patineurs de Meyrin, section hockey sur glace, le 20 mars 2006 :

Concerne : *création de CP Meyrin SA*

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons que nous venons de créer une société anonyme portant le nom de CP Meyrin SA.

Dès que cette société aura été structurée et aura démarré concrètement ses activités, notre président, Monsieur Christian Antonietti, vous fera parvenir tous les détails relatifs à cette nouvelle entité et à son rapport avec l'association CP Meyrin.

Nous nous tiendrons également à disposition de la commission des sports si celle-ci désire nous entendre à ce sujet.

En attendant, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre parfaite considération.

*Christian Boesiger
Secrétaire général du CP Meyrin*

M. Devaud signale avoir eu un entretien téléphonique avec M. Antonietti qui a souhaité le rencontrer pour discuter des problèmes du club. Il n'a pas plus d'information mais il semblerait qu'il y ait urgence et il demande en conséquence à MM. Ducrot et Genequand d'agender rapidement une commission des sports pour traiter ce dossier.

- g) Lettre envoyée par l'Aïkido club de Meyrin le 10 avril 2006 aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal ainsi qu'au personnel administratif et technique de la commune de Meyrin :

Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernière assemblée générale, la suggestion a été émise de faire connaître l'Aïkido aux élus et au personnel de la commune de Meyrin.

Le comité et les moniteurs de l'Aïkido club Meyrin ont donc le plaisir de vous inviter à un

**entraînement-découverte de l'Aïkido
le lundi 8 mai 2006 à 19heures 30**

au dojo de l'école Bellavista II
avenue de Vaudagne 39, 1217 Meyrin

suivi du verre de l'amitié.

La durée de l'entraînement est habituellement d'une heure trente. Nous vous recommandons de porter un training et de prendre un linge pour sécher vos pieds.

Nous serions très heureux de vous accueillir parmi nous à cette occasion et, dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Aïkido club Meyrin
Anne-Marie Praplan Armici
Présidente

h) Courriel envoyé par le président des Verts de Meyrin-Cointrin le 1^{er} avril 2006 :

Mesdames et Messieurs les conseillères est conseillers municipaux,

Les Verts de Meyrin-Cointrin vous invitent à une rencontre avec **Robert Cramer**, conseiller d'Etat en charge du Département du territoire au

restaurant scolaire de l'école de Livron, 2, rue De-Livron,
mercredi 12 avril à 20h00.

Les grands projets pour Meyrin y seront évoquées et débattus, tels que les Vergers, le tram, le Rectangle d'or.

La soirée se terminera par une verrée.

Pour les verts de Meyrin-Cointrin
Le président, Alain Grobet

2. Communications du Conseil administratif

Séance du 7 mars 2006 – proposition de M. Hulliger

Carrefour rue Emma-Kammacher/chemin du Vieux-Bureau

M. Hulliger a demandé au Conseil administratif d'envisager éventuellement d'autres aménagements pouvant améliorer la situation actuelle du carrefour rue Emma-Kammacher / chemin du Vieux-Bureau.

Suite à une visite sur place avec des représentants de la Commune, l'OCM ne remet pas en cause la modification des rapports de priorité à cet endroit, mais va étudier la possibilité d'améliorer les marquages dans ce carrefour.

Séance du 7 mars 2006 – question de Mme Zwick-Merchan

Garage à l'avenue François-Besson

Pour des raisons de visibilité, Mme Zwick-Merchan a demandé au Conseil administratif la suppression d'une place de stationnement à la sortie d'un garage donnant sur l'avenue François-Besson, l'entrée étant située à la rue des Boudines.

Or, nous vous rappelons que le nouvel aménagement de l'avenue François-Besson a été réalisé dans le souci de réduire la vitesse des véhicules. Le stationnement alterné fait partie intégrante de cette modération de trafic.

Suite à de précédentes remarques concernant la visibilité à la sortie de ce parking, des représentants de l'OCM et des services communaux se sont rendus sur place. Selon ces intervenants, bien que cette sortie mérite une attention particulière, la situation est conforme et n'exige aucune modification.

Séance du 7 mars 2006 – question de M. Schweizer

Prolongation d'une heure du marché du mercredi

M. Schweizer a demandé au Conseil administratif d'étudier la possibilité de prolonger d'une heure le marché du mercredi, ceci suite à une requête des marchands.

En fait, un seul marchand est à l'origine de cette demande. Il est l'un des derniers arrivés, vend des boissons et de la petite restauration, et c'est la raison essentielle pour laquelle il souhaite prolonger sa présence de 13h00 à 14h00. Les autres marchands ont signé son courrier par solidarité, ces derniers étant satisfaits de la situation actuelle.

Vu ce qui précède, une réponse négative a été adressée au requérant. Il y est relevé entre autre que cette prolongation différerait le nettoyage de la place par le service de l'environnement et pourrait également pénaliser les prochains utilisateurs de la place le mercredi après-midi, période favorable à d'autres activités, notamment d'animations.

Séance du 7 mars 2006 – question de M. Chambers

Palissade en bois à l'écopoint du chemin de Joinville

Nous vous signalons que la partie de la palissade qui masquait la visibilité a été ôtée et que la sécurité des piétons est ainsi optimisée sur ce site. Les éléments enlevés seront placés autour d'un autre écopoint en cours de construction

* * *

Tribunes du stade de compétition

Nous vous informons que, par arrêté du 22 mars 2006, le Conseil d'Etat a approuvé la délibération votée par le Conseil municipal du 24 janvier 2006 relative à un crédit de CHF 9'350'000.- destiné à la réalisation d'une tribune et des aménagements extérieurs du stade de compétition, ainsi que l'annulation de la délibération du 22 novembre 2005.

Toutefois il a muni son arrêté de la remarque suivante :

Le Conseil d'Etat s'interroge en l'espèce sur le respect du principe de la bonne foi qui doit régir les décisions des autorités en regard de l'annulation de la délibération du 22 novembre 2005, frappée de demande de référendum, qui ne peut dès lors plus être soumise à l'appréciation de l'électorat communal.

Ce n'est que dans la mesure où aucune plainte formelle n'a été adressée à l'autorité de surveillance contre ces délibérations et qu'aucun recours n'a été formé pour violation des droits populaires que le Conseil d'Etat approuve avec hésitation cette délibération, statuant en légalité.

Motion demandant d'étudier la possibilité pour les aînés meyrinois d'accéder à la piscine de Maisonnex du lundi au vendredi au moyen d'un abonnement à prix réduit, comme c'est le cas pour Bois-Carré

Nous vous rappelons qu'un prix préférentiel est déjà pratiqué pour Maisonnex. Les pensionnés AVS peuvent, sur présentation d'un justificatif (pièce d'identité), obtenir un abonnement préférentiel au prix de CHF 40.- pour la saison d'été "piscine" à Maisonnex au lieu de CHF 100.-.

Ce tarif est d'ailleurs clairement mentionné dans le budget voté par le Conseil municipal (page 82).

Tournoi de football mixte

La commune de Perly-Certoux, sous la responsabilité de M. Bernard Novelle, organise le dimanche 21 mai prochain dès 16h00 la deuxième édition du tournoi de football mixte regroupant des équipes de conseillers municipaux, de députés au Grand Conseil et de conseillers d'Etat. Les inscriptions sont prises jusqu'au 2 mai 2006 au plus tard. Les personnes intéressées peuvent demander le règlement et le bulletin d'inscription au secrétariat général.

Le Conseil administratif vous remercie de réserver bon accueil à cette sympathique manifestation et vous encourage vivement à y participer.

Travaux du tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC)

Nous vous informons que la Commune organisera une séance d'information lors de laquelle les principaux acteurs du TCMC effectueront une présentation du projet ainsi que des mesures de circulation qui seront prises, et répondront à toutes les questions. Cette séance aura lieu le lundi 8 mai prochain à 20h00 à la salle polyvalente du cycle de la Golette.

Soirée questions-réponses

Nous vous signalons que la soirée des questions-réponses est fixée au lundi 15 mai 2006 à 20h00 à l'aula de l'école des Boudines.

* * *

3. Parlement des jeunes

Néant.

* * *

4. Délibération relative à la désignation de 115 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2007 (projet No 09/2006)

M. Tschudi précise que si quelqu'un a une remarque à formuler quant à un juré, la discussion sur cet objet sera reportée en fin de séance et le huis clos déclaré.

La parole n'est toutefois pas demandée et il met donc au vote la **délibération No 09/2006**

relative à la désignation de 115 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2007

Vu l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire, du 22 novembre 1941;

Vu la lettre du service des votations et élections du 3 mars 2006;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 11 avril 2006,

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

désigne 115 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2007.

* * *

5. **Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2005 (projet No 10/2006)**
 6. **Délibération relative à l'approbation du compte rendu financier de l'exercice 2005 (projet No 11/2006)**
- et
7. **Délibération relative à l'approbation du rapport de gestion 2005 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) (projet No 12/2006)**

Mme Boget procède à la présentation des comptes (cf. document annexé).

M. Tschudi met ensuite aux voix le renvoi des **délibérations Nos 10/2006, 11/2006 et 12/2006** aux **diverses commissions des finances** selon le planning qui a été remis aux conseillers.

Cette proposition est **APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

* * *

8. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 350'000.- destiné à l'étude de la route de contournement est de la cité (projet No 05a/2006). Rapport de la commission d'urbanisme (Mme Ecuyer, R)**

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme tenue en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif délégué, et de MM. Monnet et Kobler de l'administration.

"La nécessité de trouver une solution pour alléger le flux de circulation en périphérie de la cité, particulièrement sur la route de Mategnin, n'est pas une nouveauté puisque en décembre 2003, notre Conseil adoptait à l'unanimité la résolution No 13/2003 demandant que soit étudié rapidement l'aménagement d'une route de contournement est de la cité.

Actuellement, le trafic journalier sur l'avenue de Mategnin est de 17'000 véhicules par jour dont 10'000 environ qui transitent de et vers la France. Cette charge énorme est appelée à augmenter fortement en raison du développement de la région et il est absolument indispensable de réaliser une voie qui soulagerait les abords de la cité et améliorerait la qualité de vie des habitants. Elle pourra recueillir le trafic Pays de Gex – Genève - Ville, déchargeant ainsi les avenues A.-F.-Dubois et de Mategnin, d'où une diminution notable des nuisances routières pour une bonne partie de la cité.

Deux variantes de tracé existent dont l'une entièrement sur Suisse, ce qui nous garantirait une plus grande liberté d'action.

Vu son importance régionale, cette voie nécessite des études concertées avec les différentes instances suisses et françaises concernées, afin que soient traités les problèmes inhérents à l'occupation du territoire, la circulation, les déclassements de terrain, les participations financières, etc. D'où l'importance de créer un groupe de consultation et de réflexion qui réunira tous les protagonistes et mènera une étude de faisabilité approfondie ainsi qu'une autre d'impact qui permettra de se rendre compte s'il est nécessaire de prévoir d'autres sorties ou entrées comme le suggèrent certains commissaires.

Les considérants de la délibération sont passés en revue :

Il est demandé d'amender de la manière suivante le huitième considérant qui fait allusion au Groupement local de coopération transfrontalière : *Vu le projet de résolution No13/05 relatif au principe d'adhésion à la convention du Groupement local de coopération transfrontalière (GLTC) Rectangle d'or.*

Cet amendement est accepté par 8 oui, 2 non et 1 abstention.

Alléger la circulation dans cette zone est primordial indépendamment de l'avenir du Rectangle d'or et la voie de contournement sera d'une grande utilité quoi qu'il advienne de ce dernier. Raison pour laquelle il est proposé de supprimer le dixième "vu" qui associe la réalisation de cet équipement à l'accès au site du Rectangle d'or.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le point 4 des "décide" donne lieu à de nombreux commentaires. En effet, le Conseil d'Etat n'a pas saisi l'opportunité offerte par le vote incitatif de notre Conseil municipal en janvier 2001, qui décidait d'allouer un crédit de CHF 10'000'000.- de participation à la construction du tunnel de Meyrin-Village pour autant que les travaux soient entrepris avant le 31 décembre 2005. Comme sœur Anne, nous n'avons rien vu venir. Aussi cette somme inscrite au plan des investissements 2005-2012 peut-elle être attribuée à un autre projet de même nature. Il ne paraît pas judicieux de l'attribuer immédiatement par le biais de cette délibération à la route de contournement car cette voie sera une route cantonale donc aux frais du canton, le Conseil d'Etat pourrait également nous demander une participation à la construction du tunnel.

Il est proposé de supprimer ce point 4, **ce qui est accepté par 9 oui et 2 abstentions**

Les commissaires acceptent ensuite par 10 oui et 1 abstention que les 10 millions restent inscrits au plan des investissements et soient attribués à la mobilité sur la commune de Meyrin.

Il est également proposé d'inverser les points 1 et 2 et que l'urgence de cette réalisation apparaisse au point 2 de manière péremptoire.

Ces deux modifications sont acceptées par 9 oui et 2 abstentions.

Les points 5 et 6 deviennent les points 4 et 5. Ce dernier est modifié comme suit : *ce crédit d'étude sera amorti en 7 annuités dès 2008.*

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Par cette délibération, notre commune se veut plus qu'incitative. Elle démontre sa volonté d'aller de l'avant et de prendre en main sa destinée en menant seule l'étude de cette voie dont l'enjeu est primordial pour l'avenir.

Le président passe au vote : **la délibération amendée est acceptée à l'unanimité."**

Mme Zwick-Merchan propose de supprimer le 8e "vu" ainsi que le point 4 des "décide" qui mentionnent le Rectangle d'or. En effet, elle indique que l'Alliance de gauche est favorable à cette route de contournement mais trouve prématuré de faire allusion au Rectangle d'or alors que les discussions y relatives sont encore en cours.

M. Le Chevalier de Préville donne connaissance de la position de son parti:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin sont rarement favorables à la construction de nouvelles routes. Dans le cas précis, nous reconnaissons qu'une route de contournement de la cité pourrait améliorer la qualité de vie des habitants de Meyrin-Parc qui souffrent actuellement de multiples nuisances dont la circulation automobile sur la route de Mategnin n'est pas des moindres. C'est pourquoi, nous sommes favorables à ce que la Commune joue un rôle incitatif en prenant à sa charge l'étude de cette route qui semble une bonne solution.

Toutefois, nous nous interrogeons et nous étonnons à nouveau du montant des études. Nous demandons au Conseil administratif, pour les prochaines études, de soumettre en commission des finances les résultats résumés des appels d'offre qu'il fera pour cette étude. Nous désirons comprendre ce qui justifie un tel montant.

Toutefois, conscients de l'urgence de la réalisation d'un contournement est de la cité pour le bien-vivre de nos concitoyens, les Verts voteront positivement cette délibération."

M. Kirschmann annonce que les libéraux approuveront cette délibération avec l'espoir que ce crédit d'étude permettra de trouver une solution plus réaliste que celle proposée par le Conseil administratif.

M. Schweizer donne connaissance de la position de son groupe :

"Vu l'augmentation prévisible liée à la croissance générale de la population frontalière qui engorge nos routes pendant les heures de pointe, il était temps d'étudier le contournement est de la cité pour le bien des habitants de notre commune.

Le groupe radical votera favorablement cette délibération."

M. Hulliger fait part de la position des socialistes :

"La commune de Meyrin est-elle une cité-dortoir ? Nous sommes tous d'accord pour dire NON.

En revanche, Meyrin est devenue une cité de transit, à travers laquelle circule une bonne partie de la France voisine. Aujourd'hui, les problèmes de circulation deviennent de plus en plus aigus. L'avenue de Mategnin, la rue Lect et le chemin François-Dubois sont saturés aux heures de pointe. Les travaux liés à l'arrivée du tram et à la réalisation de la tranchée couverte du village ne vont pas améliorer la situation. Je ne parlerai pas des travaux concernant la réalisation d'un parking souterrain devant le centre commercial dont l'entrée se fera par l'avenue de Feuillasse. Tous ces événements cités vont faire converger le flux de circulation vers un nouveau giratoire placé aux jonctions de l'avenue de Mategnin, de l'avenue de Feuillasse et de la rue Lect. Ce giratoire tout neuf va littéralement exploser car, pour être efficace, il devrait atteindre une dimension proche de celui de l'Etoile à Paris. Je ne vous parlerai pas non plus du futur développement du Rectangle d'or qui va nous apporter moult nuisances circulatoires supplémentaires. Il ne va pas faire bon circuler dans notre cité ces prochaines années. Il est urgentissime que la commune de Meyrin se penche sur ce problème et l'étude d'une route de contournement "est" de la cité va dans ce sens. Demander au Canton de prendre les mesures nécessaires pour nous éviter le chaos peut prendre des années. Alors montrons-nous incitatifs et prenons les devants en étudiant sans tarder une voie de communication permettant de contourner notre cité et rendons l'espace meyrinois aux Meyrinois.

Les socialistes de Meyrin-Cointrin accepteront des deux mains ce projet de délibération."

M. Girardet annonce que les démocrates-chrétiens approuveront l'amendement de Mme Zwick-Merchan étant donné que la commission d'urbanisme avait précisément demandé que l'allusion au Rectangle d'or soit supprimée. En outre, il regrette que le 1^{er} paragraphe de l'exposé des motifs, qui mentionne le crédit de CHF 10'000'000.- relatif au tunnel sous le village, ait été maintenu alors qu'il avait été clairement précisé que ce crédit pouvait rester dans le plan des investissements mais sans être attribué spécifiquement à cette route de contournement dont les coûts devront être pris en charge par le canton et/ou la Confédération.

Il conclut en indiquant que son parti acceptera cette délibération et rappelle qu'il a été demandé de soigner le débouché sur la route de Meyrin en prévoyant éventuellement un passage en-dessous de la route.

Il relève encore que cette route soulagera les riverains, comme le demandait la résolution du PDC votée à l'unanimité par le Conseil le 9 décembre 2003.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tschudi** demande à Mme Zwick-Merchan de préciser ses amendements et celle-ci propose de supprimer la mention relative au Rectangle d'or dans le 6^e considérant et d'enlever le 8^e qui fait allusion au GLCT Rectangle d'or.

Mme Ecuyer regrette de supprimer le 8^e considérant étant donné qu'il se réfère à la résolution No 13/2005 qui va être votée ce soir.

M. Tschudi propose de mettre les deux amendements séparément au vote :

a) Modification du 6^e considérant comme suit :

Vu les études d'aménagement et les principes de dessertes routières et de transports publics convenus d'entente avec les autorités des communes de Ferney-Voltaire et de Prévessin-Moëns;

Cet amendement est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

b) Suppression du 8^e considérant, à savoir :

"Vu le projet e résolution No 13/2005 relatif au principe d'adhésion à la convention du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Rectangle d'or".

Cet amendement est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Mme Zwick-Merchan tient à remercier l'assemblée d'avoir suivi sa requête et précise qu'elle est opposée au Rectangle d'or.

M. Girardet rappelle avoir proposé de supprimer le 1^{er} paragraphe de l'exposé des motifs.

M. Tschudi met au vote cette suppression qui est **approuvée à la majorité évidente**.

Il est enfin procédé au vote de la **délibération No 05a/2006**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 350'000.- destiné à l'étude de la route de contournement est de la cité

Vu la charge de trafic routier actuelle sur l'avenue de Mategnin;

Vu les augmentations prévisibles liées à la croissance générale de la mobilité ainsi qu'au développement inéluctable du territoire situé côté Jura de l'Aéroport international de Genève dont les liaisons avec l'agglomération genevoise ne peuvent s'envisager qu'aux deux extrémités de sa piste;

Vu l'augmentation des nuisances inhérentes pour les habitants riverains de l'avenue de Mategnin;

Vu la réalisation du TCMC et les modifications en découlant sur l'organisation du réseau routier communal (suppression continuité rue De-Livron, rue des Boudines et report de l'accès au P1 par l'avenue de Feuillasse) chargeant particulièrement le giratoire avenue de Mategnin, rue Lect, avenue de Feuillasse;

Vu la réorganisation des circulations proposée dans les conclusions de l'étude de circulation, rapport août 2003;

Vu les études d'aménagement et les principes de dessertes routières et de transports publics convenus d'entente avec les autorités des communes de Ferney-Voltaire et de Prévessin-Moëns;

Vu la résolution adoptée à l'unanimité du Conseil municipal en date du 9 décembre 2003;

Vu le projet de parking souterrain au centre de la cité et le rapport d'enquête préliminaire sur l'impact de décembre 2004;

Vu la loi sur l'administration des communes 13 avril 1984;

Vu la loi sur les routes du 28 avril 1967;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 2 octobre 1967 et l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB);

Vu le rapport de la commission d'urbanisme;

Le Conseil, sur proposition du Conseil administratif, en séance du 11 avril 2006,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 350'000.-** destiné à couvrir les frais d'étude de la route de contournement Est de la cité,
2. de tout mettre en œuvre pour que la réalisation de cette artère se fasse le plus rapidement possible afin d'améliorer la qualité de vie des Meyrinois,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. de demander au Conseil administratif de constituer, pour suivre le déroulement du projet, un groupe de consultation composé de représentants des communes voisines de Ferney-Voltaire et de Prévessin-Moëns, de la Communauté des communes du Pays-de-Gex (CCPG), de la Division départementale de l'équipement de l'Ain (DDE-AIN), des Départements du territoire (DT) et des constructions et technologies de l'information (DCTI), de l'AIG, des douanes suisse et française, du Conseil municipal, de l'AHVM (ou des riverains de l'avenue de Mategnin) et d'Agri-Genève,
5. que ce crédit d'étude sera amorti en 7 annuités de CHF 50'000.- qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331. dès 2008.

9. **Résolution relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers No 29'500-526 (projet No 08a/2005). Rapport de la commission d'urbanisme (M. Hulliger, S)**

M. Hulliger donne connaissance de son rapport :

"Ce rapport relate ce qui s'est passé en commission d'urbanisme. Bien que la plupart des débats aient eu lieu lors de séances de commissions élargies, j'estime utile de vous narrer nos pérégrinations. Vous auriez trouvé ce rapport rikiki si je m'étais contenté de la seule séance du 29 mars 2006. Dernière précision, les trois premiers quarts de ce rapport ont été faits à titre bénévole puisque aucun rapporteur n'a été désigné pour les commissions élargies.

Le 20 mai 2003, le Conseil municipal mettait le doigt dans un engrenage qui allait le mener à modifier le paysage urbain de notre commune. En votant une participation à un crédit d'étude de CHF 65'000.-, ce même Conseil acceptait de participer à la gestation d'un projet urbanistique important : le développement du quartier des Vergers délimité par l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes, l'avenue Louis-Rendu et la route de Meyrin. Pas moins de mille logements y sont prévus. Afin de ne pas mettre la charrue avant les bœufs et de mettre toutes les chances de son côté, le Canton a pris l'option d'associer la commune de Meyrin à cette étude en proposant trois séminaires de concertation auxquels ont participé les différents propriétaires, les cultivateurs, les partis politiques ainsi que diverses associations communales. En parallèle, trois bureaux d'architectes ont été mandatés pour présenter un projet.

27 avril 2005 : une première commission d'urbanisme élargie est convoquée afin de nous informer des résultats de cette étude. Présidée par M. Girardet, cette commission accueille M. de Rivaz, chef de projet du DAEL, ainsi que les membres du Groupe Mayor, Beusch, Frei & Citec, bureau dont l'étude a été retenue. Depuis septembre 2004, le projet s'est transformé en plan directeur de quartier, ce qui implique des modifications de zones. La surface prévue a été partagée en trois quartiers bien distincts avec des gabarits d'immeubles différents. Quant à la densité, elle correspond à celle de la Cité. La hauteur des bâtiments varie selon leur emplacement. Cela va de 3 étages pour le quartier situé à proximité du village à 20 étages pour deux tours prévues sous les Catillacs. En ce qui concerne le type de logements à disposition, la mixité est de rigueur. A l'angle de la route de Meyrin et de l'avenue Louis-Rendu sont prévues une salle omnisports ainsi que des activités tertiaires. Une large pénétrante de verdure doit être aménagée le long du chemin des Arbères. De grands espaces sont réservés pour les équipements publics tels qu'une école ou une crèche.

Pour que ce projet puisse voir le jour, il faudra procéder à des modifications de zones. Nous apprenons alors que le Canton veut faire un bloc en mêlant au terrain prévu pour les Vergers ceux du Centre sportif ainsi que celui dévolu au futur lac des Vernes. M. de Rivaz annonce la couleur :

Les zones du lac et des Vergers doivent passer de zone agricole en zone de développement 3. Le Centre sportif, lui, doit passer de zone verte en zone sportive car depuis peu, la loi a changé et nous interdit de réaliser des installations sportives dans une zone de verdure. Si on veut développer notre centre sportif, il faut déclasser la zone, c'est-à-dire passer par le Grand Conseil, c'est-à-dire attendre son bon vouloir. Cette précision provoque l'ire de certains conseillers qui

crient au scandale car leurs espoirs de voir réaliser rapidement la patinoire couverte s'envolent. Même le Président monte le ton. M. Sansonnens tente de calmer les esprits. Mais comme nous arrivons à la fin du temps réglementaire et qu'aucune prolongation n'est prévue, les insatisfaits devront faire le poing dans leur poche et attendre le match retour prévu dans un mois. Prochaine étape concernant le projet : mise à l'enquête publique des modifications de zones et du plan directeur de quartier.

24 mai 2005 : commission d'urbanisme élargie

Cette commission fait suite à la précédente. Elle est destinée à présenter les documents qui seront mis à l'enquête publique, à savoir : le plan directeur de quartier et les deux projets de loi modifiant les zones du lac des Vernes et du centre sportif. Certains commissaires attendent une réponse concernant le déclassement nécessaire pour que nous puissions continuer à développer la zone sportive. M. de Rivaz confirme que depuis la modification de la loi, il est impossible de construire quelque bâtiment que ce soit sur une zone de verdure. Si nous voulons réaliser une patinoire, nous devons impérativement passer par la case déclassement en zone sportive, ce qui va demander du temps. Il est donc prévu deux projets de loi, un premier demandant le déclassement du terrain destiné au lac des Vernes et un second regroupant d'une part le déclassement de la zone agricole pour les Vergers et d'autre part le déclassement de la zone de verdure pour le Centre sportif. Certains commissaires reviennent à la charge. Pourquoi ne pas proposer trois projets de loi à savoir un pour les Vergers, un pour le lac et un pour le centre sportif. Cette solution nous permettrait de poursuivre indépendamment du projet des Vergers le développement du centre sportif. M. Monnet précise qu'avec la procédure proposée, cela va aller plus vite car le déclassement des Vergers constitue une priorité pour le Canton. En y incluant le déclassement de la zone de verdure, nous faisons d'une pierre deux coups. S'il partait seul devant le Grand Conseil, le déclassement de la zone de verdure ne serait pas considéré comme prioritaire et pourrait finir dans un tiroir. Nous apprenons également lors de cette commission que le Jardin Robinson pourrait être déplacé du côté de l'Auberge communale, ce qui permettrait de ne pas avoir à fermer ce lieu, ce qui serait le cas si nous le maintenions à son emplacement actuel pour le rénover. Un dernier point interpelle les commissaires. Il semblerait que le Canton aurait des vues sur la zone surplombant le lac des Vernes afin d'y installer un collège. La réponse ne se fait pas attendre puisque elle confirme les rumeurs. La réalisation du lac des Vernes nécessitant un déclassement en zone de développement 3 affecté à de l'équipement public, le Canton souhaite profiter de ce déclassement pour s'approprier le haut de cette zone dans le but d'y implanter un collège. Plusieurs commissaires ont l'impression de s'être faits avoir car lors des prémices du projet des Vergers, on nous avait présenté un périmètre plus restreint. Mais au fil des mois, ce périmètre s'est considérablement élargi du côté des Champs-Fréchets. Quand je disais au début de mon rapport que nous avions mis le doigt dans un engrenage...

16 juin 2005 : séance d'information à la population à ForuMeyrin

La salle est bien remplie. Ne manque que M. Moutinot, acclamé malgré son absence, retenu semble-t-il par d'autres obligations. Lors de cette séance, l'élément le plus controversé concerne les deux tours de vingt étages prévues en dessous des Catillacs.

31 août 2005 : commission d'urbanisme élargie

Cette séance est destinée à nous informer au sujet des remarques émises lors de la mise à l'enquête publique. M. de Rivaz précise d'emblée que la population ne semble pas opposée à l'aménagement du quartier des Vergers. Les remarques formulées lors de l'enquête publique portent principalement sur les deux tours de vingt étages prévues en-dessous des Catillacs. Afin de répondre à ces remarques, et dans le but de ménager la population meyrinoise, le Canton va demander aux mandataires un complément d'étude destiné à étudier des variantes aux deux tours. Une visualisation en 3D est également prévue.

16 novembre 2005 : commission d'urbanisme élargie

Séance destinée à la présentation des variantes aux deux tours contestées. En préambule, les mandataires souhaitent rappeler que le projet des Vergers prévoit trois quartiers bien distincts avec leurs propres caractéristiques à savoir :

- le quartier des Vernes avec des "barres" similaires aux immeubles de la Cité,
- le quartier des Arbères avec des bâtiments bas plus en harmonie avec le Village,
- le quartier des Sports avec ses deux tours.

Le travail des mandataires a consisté à proposer des variantes pour le quartier des sports. Les deux tours risquant de faire capoter le projet, il paraissait judicieux de prévoir des variantes, variantes qui nous sont présentées ce soir.

- Variante 1 : deux tours de 20 étages mais dont l'orientation a été quelque peu modifiée. Hauteur : 62m.
- Variante 2 : quatre tours de 12 étages équivalentes à celles des Champs-Fréchets. Hauteur : 40m.
- Variante 3 : huit bâtiments de 6 étages.

En regardant les plans correspondant à ces variantes ainsi que la réalisation en 3D, nous constatons qu'avec les propositions 2 et 3, les espaces libres au sol sont considérablement réduits et que la distance entre les bâtiments diminue grandement.

Comme on pouvait s'y attendre, un commissaire propose trois tours de 12 étages au lieu de quatre, ce à quoi M. de Rivaz répond que cette proposition créerait un déficit de logements et qu'il y aurait ainsi une carence de droit à bâtir.

Plusieurs commissaires donnent leur avis. Pour l'un d'eux, la hauteur des tours, qu'elles soient de 10 ou 20 étages, n'a pas d'influence sur la vue horizontale. Leur nombre en revanche crée un écran plus ou moins important. Pour d'autres, la variante quatre tours semble un bon compromis. Quant à l'électron libre avec ses trois tours, il campe sur ses positions.

29 mars 2006 : commission d'urbanisme

C'est le grand jour. Nous sommes là pour donner deux préavis : un premier sur le nombre de tours et un second pour valider ou non le projet de résolution.

M. Sansonnens informe l'assemblée que la procédure d'opposition concernant le quartier des Vergers a été ouverte le 24 mars et qu'elle devrait durer jusqu'au 4 mai. Quant au dossier, il doit avancer car le Canton attend un préavis de la Commune pour le mois d'avril.

Le débat démarre sur les tours. 2, 3, 4 ou 8 ?

Un commissaire, qui s'annonce comme le porte-parole d'une association de commerçants du village, déclare que les tours de 20 étages passent très mal. De plus, elles seront plus hautes que le clocher de l'église du village.

Plusieurs commissaires penchent pour deux tours. Cela offre un meilleur dégagement au sol et des espaces verts plus importants. Deux tours d'une telle dimension pourraient constituer une carte de visite, une porte d'entrée visible loin à la ronde. Diminuer la hauteur de ces tours reviendrait à diminuer le contraste voulu par les mandataires, à savoir la construction de trois quartiers bien distincts ayant leur propre identité.

D'autres souhaitent diminuer la hauteur des tours en transférant les surfaces de plancher supprimées sur les immeubles des autres quartiers.

Avant de demander le préavis des commissaires concernant cette résolution, M. Girardet demande s'il y a des propositions d'amendements. Un commissaire estime qu'avec le projet des Vergers, la Commune va offrir au Canton une surface importante permettant de construire un grand nombre de logements. Il souhaite qu'en compensation, nous puissions réhabiliter la zone Alphonse-Caillat en zone villas. Il propose qu'un point 2 soit ajouté dans le DECIDE, point qui demande au Conseil administratif d'entamer des démarches auprès du Département du territoire pour envisager le rétablissement de la zone villas du terrain Caillat en compensation.

Mis au vote, cet amendement est accepté par 6 oui et 4 abstentions.

Quant aux tours, l'option avec 2 tours a été acceptée par 6 oui, 2 non et 2 abstentions, celle des 4 tours a été refusée par 2 oui, 5 non et 3 abstentions, et l'option des 8 tours a été refusée à l'unanimité.

Enfin, un commissaire demande qu'un budget soit alloué pour élaborer une présentation animée en 3D plus élaborée que celle déjà présentée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Au vote final sur la résolution, les membres de la commission d'urbanisme la préavisent favorablement par 6 oui et 4 abstention."

M. Jimenay donne connaissance de la position de son groupe:

"Le groupe PDC restera très attaché à un développement urbain harmonieux de la zone des Vergers, raison pour laquelle il s'opposera fermement à la détérioration de ce beau quartier par la construction des deux gratte-ciel de 20 étages et plus.

Pour défendre cette conception bucolique de notre ville, le PDC est prêt à aller, cas échéant, jusqu'au référendum lors du vote de la délibération relative au plan localisé de quartier, si celui-ci devait maintenir les deux tours précitées.

Toutefois, conscient des besoins en logements actuels et attentif au principe de réalité, le groupe PDC, qui se veut toujours et encore constructif, propose deux amendements à la résolution N° 08a/2005.

Le premier relatif à la modification du plan directeur de quartier qui donnerait suite à la construction en lieu et place des deux tours, à trois bâtiments de, au plus, 12 étages sur rez. Ces immeubles seront plus en équilibre avec les constructions déjà réalisées dans ce secteur et dont le développement social a donné de nombreuses satisfactions aux habitants.

Le second afférent à une demande préalable de réalisation et projection d'un film en 3D sur le sujet, ceci afin de mieux visualiser l'impact de tels édifices."

M. Schweizer rappelle qu'un commissaire avait effectivement demandé qu'une présentation animée en trois dimensions soit faite avant le vote, ce qui avait été approuvé par l'ensemble de la commission. Il préférerait donc pouvoir visualiser au préalable le projet afin d'être mieux à même de prendre une décision.

En conséquence, il annonce que le groupe radical demandera de surseoir au vote de cette délibération.

M. Tschudi ouvre le débat sur l'ajournement du vote.

M. Devaud trouve également intéressant de visualiser ce projet pour pouvoir se déterminer sur la meilleure mise en valeur possible de cet espace.

M. Hulliger aimerait savoir s'il est possible de donner suite à cette requête dans les délais mais pense que, si nécessaire, l'administration peut demander un délai supplémentaire.

M. Sansonnens ne peut répondre dans l'immédiat mais explique que les projets de modification de zones ont été déposés au Grand Conseil, qui a également reçu l'image du plan de quartier des Vergers, et que l'enquête publique est actuellement en cours. Il note que les conseillers sont d'accord sur le projet de développement de ce quartier et que le litige porte sur le nombre de tours à construire en indiquant que c'est ce que le Conseil administratif pourra expliquer au Grand Conseil si nécessaire.

En outre, il pense qu'il faudra vraisemblablement deux mois pour réaliser un film mais rappelle toutefois qu'une animation en trois dimensions a déjà été montrée aux conseillers. Celle-ci pourra certes être améliorée mais **M. Sansonnens** fait remarquer qu'il ne s'agira pas d'un dossier d'architecture et qu'il n'y aura pas de détails quant aux façades mais, comme pour l'établissement d'un PLQ, uniquement des volumes.

M. Girardet annonce que les démocrates-chrétiens approuveront le renvoi de ce projet en commission d'urbanisme afin qu'il soit donné suite à la requête de M. Jimenay.

D'autre part, il relève que la construction de trois immeubles de 12 étages sur rez permettrait de réaliser quasiment le même nombre d'appartements que les deux tours qui suscitent des craintes dans la population. En outre, en repoussant ce vote, il sera possible d'attendre la décision du Grand Conseil quant au changement d'affectation de zones, ce qui permettra au Conseil municipal de poursuivre l'examen des projets relatifs à la 5^e étape du centre sportif.

En conclusion, il ne trouve pas correct que le Municipal doive toujours voter rapidement sous la pression du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, et considère qu'il doit se donner le temps de la réflexion quant à ce plan directeur de quartier. Il regrette enfin que ce plan n'ait pas été annexé à la résolution.

M. Ballaman est d'autant plus favorable à cet ajournement que Meyrin a déjà fait beaucoup d'efforts en matière de densification. Il note en effet que, dans certaines communes, ce sont des immeubles de trois étages qui sont construits et non pas des tours. Aussi, il trouve important de prendre le temps de la réflexion en faisant encore remarquer qu'il s'agit d'une modification définitive de l'image de la Commune et qu'il serait souhaitable d'éviter un référendum.

M. Charpier approuve également l'ajournement mais propose le renvoi à une commission d'urbanisme élargie, car ce problème relève plutôt des goûts personnels, lui-même étant favorable aux deux tours.

Par ailleurs, il se demande s'il ne faudrait pas modifier le projet étant donné que seules les tours sont sujettes à discussion et non pas l'ensemble du projet.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tschudi** met au vote l'**ajournement** et le **renvoi** de la **résolution No 08a/2006** à la **commission d'urbanisme élargie**.

Cette proposition est **APPROUVEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

La séance est suspendue de 20h20 à 21h10.

* * *

10. **Résolution relative au principe d'adhésion de la Commune au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en vue de développer le projet Rectangle d'or (projet No 13a/2005). Rapport de la commission d'urbanisme (Mme Ecuyer, R)**

Mme Ecuyer donne connaissance du rapport de la commission d'urbanisme tenue sous la présidence de M. Girardet et en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, et MM. Monnet, Kobler ou Morand, de l'administration.

"Depuis le 16 novembre 2005, cette résolution a donné lieu à de nombreuses discussions au cours de 5 séances, avant d'être préavisée. Je vous ferai grâce des détails que vous pourrez retrouver dans les divers procès-verbaux et me contenterai de relever les points les plus importants.

En premier lieu, il est utile de rappeler qu'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) est régi par les accords de Karlsruhe, signés en 1996 et dont Genève peut bénéficier depuis 2004. C'est un outil juridique qui permet à des collectivités locales, en l'occurrence françaises et suisses, de dialoguer et de conclure des accords directement, sans passer par l'autorité nationale. Un GLCT

dispose d'un budget propre et son principal avantage est son statut juridique dans le cadre de signatures de contrats. Il est contrôlé par les autorités membres qui l'utilisent comme outil opérationnel et autonome mais non décisionnel. Un tel groupement serait d'une grande utilité pour discuter et planifier en commun le développement harmonieux et concerté de la région, particulièrement pour le projet du Rectangle d'or qui s'insère dans le contexte général des études, qui sont en cours actuellement, sur l'avenir de la région franco-valdo-genevoise.

Nous avons étudié le projet de convention instituant un GLCT Rectangle d'or qui regroupe d'une part la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG), les communes de Ferney-Voltaire, d'Ornex et de Prévessin-Moëns, d'autre part l'Etat de Genève, les communes de Bellevue, du Grand-Saconnex, de Meyrin et de Vernier. Cette étude a donné lieu à bien des questions et des objections, surtout par le fait que ce texte est basé sur le droit français. C'est surtout au niveau de la gestion et de l'aménagement du territoire que les différences sont importantes car les communes françaises ont beaucoup plus de liberté d'action que les communes genevoises dans le domaine de l'urbanisme.

La composition du groupe méritait des précisions (article 5) : il y a un siège par partie, soit un délégué + un suppléant. Le nombre de voix attribuées est de 12 pour les communes (soit 4 fois 3 voix pour les quatre communes genevoises et 3 fois 4 voix pour les trois communes françaises), 18 voix pour le canton et 18 également pour la CCPG, donc au total 60 voix.

La convention qui nous est présentée n'est pas définitive et toutes les parties concernées pourront faire part de leurs remarques. Plusieurs communes ont déjà donné leur point de vue et émis certaines critiques et réticences, ce qui fut également le cas de notre commission. C'est seulement par la suite qu'un texte commun, avec des statuts précis prenant en compte les différents avis, sera soumis à l'approbation des parties concernées.

Le GLCT ne peut en aucune manière se substituer aux communes ou aux Etats participants. Il reste le maître d'œuvre de projets transfrontaliers qui ont l'approbation des collectivités locales.

Chacun sait que le projet du Rectangle d'or donne lieu à de nombreuses interrogations. Preuve en est le dossier présenté par l'association pour la sauvegarde de Mategnin que vous avez tous reçu et dont nous avons auditionné des membres en commission d'urbanisme. Le GLCT, dont la convention vous est présentée aujourd'hui, nous donnerait un outil valable et efficace pour mener une étude approfondie et concertée de ce grand projet transfrontalier. Il ne s'agit pas actuellement d'un engagement définitif mais d'un principe d'adhésion à un GLCT qui nous permettra d'être partie prenante et de participer à l'évolution de notre région au lieu d'y assister en spectateur. Quant au budget de fonctionnement de ce Groupement, il sera intégralement à la charge de l'Etat de Genève et de la CCPG.

Il est à souligner qu'il était de la compétence du Conseil administratif de donner son aval à cette adhésion sans consulter le Conseil municipal, comme ce fut le cas au Grand-Saconnex. A Meyrin, nous avons eu l'opportunité de donner notre avis.

Après avoir été dûment amendée et complétée, la résolution telle qu'elle vous est présentée aujourd'hui a été préavisée favorablement par 9 oui et 1 non."

M. Charprier fait la déclaration suivante, au nom de l'Alliance de gauche:

"Cette résolution revêt une importance certaine pour l'avenir de notre commune, son développement futur, son urbanisation et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens. Le mémoire déposé par l'Association pour la sauvegarde de Mategnin, qui a été entendue par notre commission d'urbanisme, fait état, de manière tout à fait pertinente, des conséquences d'un tel développement dans la partie nord-est du territoire communal.

D'autre part, les statuts du GLCT, rédigés par la partie française et basés exclusivement sur les lois, règlements et usages pratiqués chez nos voisins, posent de nombreux problèmes de procédures décisionnelles qu'il nous paraît difficile d'accepter dans l'état. Nous avons bien noté cependant que toutes les procédures prévues par la législation cantonale (telles que l'approbation des plans localisés de quartier, les enquêtes publiques, les autorisations de construire, etc.) seront appliquées rigoureusement pour tout ce qui sera envisagé sur notre territoire meyrinois.

Au vu de ce qui précède, notre groupe s'est plongé dans une profonde réflexion :

Accepter cette résolution N° 13a/2005, bien qu'il ne s'agisse en fin de compte que d'un principe d'adhésion au GLCT en voie de formation, consistera tout de même à mettre un pied dans cet hypothétique projet et à en être partie prenante, ou tout au moins partie intéressée. Ce qui pourrait être considéré comme une bonne chose puisqu'en faisant partie du Groupement, notre commune aurait son mot à dire et pourrait, le cas échéant, en influencer les décisions.

Plutôt qu'une question de "stratégie" (faut-il ou non entrer dans le GLCT ?), il se pose, à notre avis, un problème éminemment politique. Il faut se poser la question cruciale de l'intérêt réel pour Meyrin de voir se réaliser ce projet du Rectangle d'or.

Dans les "commentaires" reçus lors de la séance d'information du 23 novembre 2005 et le schéma d'intention qui y était annexé, il est clairement précisé les différentes opérations de développement envisagées :

- Centre pour l'aviation d'affaires
- World Trade Center (N°3)
- Activités du secteur tertiaire
- Activités de transferts des technologies liées au CERN
- Quartier international
- Logements
- Etc. etc.

Qu'y gagnera notre commune ? Des emplois, certes, mais la ZIMESA ne remplit-elle pas déjà un rôle important à cet égard ? Des logements ? On en doute vu la proximité des deux pistes de l'aéroport et du bruit généré tant par l'aviation commerciale que générale. D'ailleurs, le nouveau quartier des Vergers, conçu après moult séminaires de concertation et de débats, sera mieux à même de répondre aux besoins de notre population en matière de logements.

A tout bien considérer, le projet du Rectangle d'or nous apportera beaucoup plus de nuisances (bruit, circulation, problèmes de logements, détérioration de l'environnement...) que d'avantages. Nous sommes persuadés que le Rectangle d'or (il porte bien son nom) se fera, s'il se réalise, essentiellement au profit des grandes sociétés commerciales liées à l'aviation d'affaires, ce qui implique une implantation impériative à cheval sur la frontière.

En refusant d'adhérer, même sur le principe, au GLCT, comme l'a fait la commune de St-Genis et comme le fera peut-être celle de Ferney-Voltaire, nous mettrons un frein important et, qui sait, porterons le coup de grâce à ce projet du Rectangle d'or qui, nous en sommes persuadés, n'est souhaité par aucune des populations concernées, qu'elle soient de ce côté-ci ou de l'autre côté de la frontière.

Pour toutes ces raisons, l'AdG refusera ce projet de résolution et nous vous invitons à en faire autant."

M. Kirschmann indique que le groupe libéral remercie le Conseil administratif d'avoir demandé l'avis du Municipal sur l'adhésion à ce groupement mais refusera cette résolution, estimant que cette décision est du ressort de l'Administratif. Il ajoute que les libéraux espèrent toutefois que ce dernier se ralliera à l'avis du Conseil municipal en ce qui concerne les plans localisés de quartier relatifs au Rectangle d'or.

M. Schweizer pense que Meyrin doit participer à ce groupement où seront prises les décisions et indique que les radicaux approuveront donc cette résolution.

M. Devaud annonce que son groupe partage les craintes de M. Charpier mais trouve important de participer au GLCT car la situation de Meyrin dans le Rectangle d'or est stratégique. Néanmoins, il insiste sur l'importance du point 4 des conclusions de la résolution, qui porte sur l'adhésion définitive au groupement susmentionné, car les projets proposés actuellement suscitent l'inquiétude de tous, comme le prouve la réticence de citoyens de Mategnin.

En conclusion, les démocrate-chrétiens approuveront le principe d'adhésion au GLCT, une décision définitive pouvant être prise une fois un accord trouvé sur le mode de fonctionnement de ce groupement.

M. Le Chevalier de Prévile fait part de la position des Verts :

"Il est un point sur lequel nous sommes tous d'accord et c'est précisément sur ce point et aucun autre que nous nous prononçons ce soir à travers les deux résolutions que nous nous apprêtons à voter : il n'est plus possible d'envisager l'avenir de la région dans le cadre des frontières nationales. Une concertation et une planification régionales doivent impérativement se faire dans un cadre transfrontalier. En revanche, il n'est pas acceptable non plus de confier le développement de notre région à quelques technocrates supranationaux. Nous sommes donc à la fois soucieux de développer le dialogue et la concertation régionale au-delà des frontières, mais tout en préservant, voire même en développant des démarches de démocraties participatives telles que les préconise notamment l'Agenda 21.

En résumé, il n'était pas imaginable d'adhérer à un Groupement local de coopération transfrontalier dont on ne connaît pas encore les prérogatives, puisque les statuts ne sont de loin pas définitifs. En revanche, il n'était pas judicieux non plus de se retirer et de perdre ainsi toute participation sur la suite du processus. La commission a réussi, à travers la résolution de ce soir, à éviter ces deux écueils.

Il n'était pas non plus imaginable d'apporter un quelconque soutien au schéma d'intention à juste titre très controversé de part et d'autre de la frontière. Ce schéma d'intention ne peut en aucun cas être la base et le point de départ du dialogue transfrontalier. Nous n'avons toujours pas pu voir toutes les pièces existantes de ce dossier, notamment l'étude concernant l'impact sur l'environnement. Et il n'est pas non plus envisageable d'adhérer à un quelconque schéma d'intention sans qu'il y ait eu un débat démocratique avec la population tel que l'ont demandé à la fois l'Association pour la sauvegarde de Mategnin et la commission d'urbanisme.

En conclusion, les Verts adhèrent au principe d'une adhésion au GLCT et attendent de connaître le statut définitif de ce dernier de la convention du GLCT pour se prononcer sur une adhésion définitive. Ils saluent le projet de créer une commission consultative intercommunale pour développer les échanges entre les élus et souhaitent qu'une réflexion sur l'avenir du Rectangle d'or et de la région s'engage dès maintenant en concertation avec tous nos concitoyens intéressés."

Mme Revillet fait part de la position de son groupe :

"Le groupe socialiste remercie la commission d'urbanisme de son excellent travail qui nous permet une vue plus claire des enjeux révélés lors de l'élaboration de ce GLCT.

La mise en évidence des problèmes justifie la forme de la résolution qui est relative au principe d'adhésion de la Commune au GLCT. En effet, dans les amendements proposés en commissions, certains points nous semblent particulièrement importants :

- *schéma d'intention du Rectangle d'or*
il faut absolument prévoir un corridor biologique pour la faune, incluant les zones humides;
- *mobilité*
il faut étudier les transports publics et les routes d'accès en priorité;
- *statuts du GLCT*
il faut approfondir la problématique du veto de chaque partie
secrétaire exécutif : il faut diminuer le pouvoir exorbitant du président
- *démarche participative*
il est très important de la développer en organisant des séances d'information publiques, en publiant des articles dans le journal, etc.

En conclusion, nous voterons cette résolution de principe d'adhésion avec les amendements et attendrons le résultat des démarches du Conseil administratif auprès des autres parties, pour pouvoir voter ou non l'adhésion au GLCT."

M. Ballaman se demande quelle sera la contribution de Meyrin à ce projet étant donné qu'elle n'a plus de surfaces disponibles et est déjà obligée de déclasser ses terrains agricoles. Il note que Bellevue fait partie de ce groupement dans lequel elle aura la même représentativité que Meyrin et se demande ce qu'elle devra apporter à ce projet.

S'il est d'accord de collaborer avec les communes voisines pour régler les problèmes de transports et d'habitat, il relève toutefois qu'il faudra plus de logements si l'on augmente les capacités industrielles et par conséquent le nombre d'emplois. En conclusion, il est opposé à cette résolution qu'il trouve floue et "gratuite".

M. Iswala fait remarquer que l'on n'est qu'au début du processus et que celui-ci n'ira peut-être pas jusqu'au bout.

M. Chambers constate que le développement proposé va bien au-delà de la commune de Meyrin, même si celle-ci en est au centre, et qu'il concernera le territoire allant de Belllegarde à Lausanne.

M. Sansonnens rappelle à M. Le Chevalier de Prévaille que, contrairement à ce qu'il a dit, tous les documents mentionnés lors de la commission d'urbanisme étaient disponibles en mairie mais qu'ils étaient trop importants pour être photocopiés en grande quantité.

M. Le Chevalier de Prévaille répond que la partie relative à l'environnement ne figurait pas dans les documents qu'il a consultés en mairie.

M. Girardet indique que la commission a reçu une telle documentation qu'il lui était impossible de tout gérer, et c'est pourquoi elle a décidé d'ajourner une résolution ayant pour objet une image directrice mais qui était en réalité un schéma d'intention. Or, celui-ci comporte des erreurs et suscite des inquiétudes car il montre un développement du côté de Meyrin.

D'autre part, il explique que, suite à l'audition de l'Association pour la sauvegarde de Mategnin, la commission est revenue sur son préavis notamment sur le schéma d'intention et a restreint le périmètre du Rectangle d'or du côté de Meyrin. Cette modification est, selon lui, une bonne décision qui montrera que la Commune ne souhaite pas à tout prix le développement de Mategnin qui serait pris en tenaille entre la cité et la zone d'activités, car ce hameau, de même que la Citadelle, a droit à une certaine tranquillité.

M. Charpier demande de rectifier la date de l'accord de Karlsruhe qui est le 23 janvier 1996 et non pas le 26 janvier 1996.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote de la **résolution No 13a/2005**

relative au principe d'adhésion de la Commune au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en vue de développer le projet Rectangle d'or

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal en date des 7 mars 2000 et 29 janvier 2002, ouvrant chacune un crédit de CHF 10'000.- représentant la participation communale à l'étude du Rectangle d'or;

Vu la résolution relative à la participation communale à la mise en valeur du Rectangle d'or, adoptée par le Conseil municipal en date du 4 mars 2003;

Vu l'accord de Karlsruhe du 23 janvier 1996, étendu à la région Rhône-Alpes et au canton de Genève, le 1^{er} juillet 2004;

Vu les statuts du Groupement local de coopération transfrontalière "GLCT Rectangle d'or";

Vu la prise en charge du budget de fonctionnement du GLCT à parts égales entre la Communauté de communes du Pays de Gex et le canton de Genève;

Vu l'intérêt majeur de la Commune d'être partie prenante de ce développement;

Vu la loi sur la l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme;

Le Conseil, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 11 avril 2006,

D E C I D E

PAR 23 OUI ET 6 NON

1. d'approuver le principe d'adhésion de la Commune à la convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière "GLCT Rectangle d'or" et son périmètre tel que défini sur le plan ci-annexé,
2. de charger le Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour que les équipements structurants de transports (prolongation du TCMC en direction de Saint-Genis et sur l'axe historique en direction de Ferney, route de contournement à l'est de la cité) soient une priorité du GLCT Rectangle d'or et réalisés au plus tard simultanément aux premières opérations de mise en valeur,
3. de demander au Conseil administratif de:
 - a) clarifier les modalités d'un éventuel retrait du GLCT afin que les intérêts de la Commune soient protégés;
 - b) veiller à ce que les communes disposent des mêmes droits et devoirs dans l'exercice de leur cadre législatif respectif;
 - c) solliciter une modification du processus de nomination du directeur pour en confier la compétence à l'assemblée.
4. de charger le Conseil administratif, après l'élaboration des statuts définitifs, de présenter un projet de résolution invitant le Conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion définitive au GLCT.

11. Résolution relative à la création d'une commission consultative intercommunale transfrontalière du Rectangle d'or (CCIRO) (projet No 03a/2006). Rapport de la commission d'urbanisme (M. Iswala, S)

M. Iswala donne connaissance du rapport de la commission tenue en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, et de MM. Monnet et Morand.

"M. Girardet, président de la commission et auteur de la résolution, propose la création d'une commission consultative intercommunale transfrontalière du Rectangle d'or (CCIRO) dont les missions sont bien définies dans le "décide".

Cette démarche est saluée par l'ensemble des commissaires présents. Toutefois, ils estiment qu'un effort doit être fait en vue de l'adhésion d'autres communes. Dans cet enthousiasme, un des commissaires propose déjà la désignation de deux délégués (un de chaque tendance), sachant qu'ils ne peuvent entrer en fonction qu'après l'adhésion des autres communes. Les démarches peuvent être rapides, estime un autre, car la résolution est prête et peut être présentée dans les communes.

Pour aller vite, un commissaire suggère même que le Conseil administratif prenne contact avec les mairies concernées par le Rectangle d'or.

Ce ne sont pas les mairies qui sont concernées mais les conseillers municipaux, rétorque M. Sansonnens. Il propose que la Commune puisse d'abord l'approuver. Une fois que cette commission consultative sera officialisée, la Commune pourrait ensuite proposer à d'autres communes, à travers des rencontres, celles-ci souhaitant peut-être changer certains points de la résolution.

M. Sansonnens suggère que la commission vote. Le Conseil administratif fera le reste. Afin que notre démarche soit incitative auprès d'autres communes, le président met au vote la résolution avec les amendements suivants :

Le terme "franco genevois" est changé en "transfrontalier". Le président propose d'enlever le terme "au moins" alors qu'un des commissaires souhaite le laisser car le chiffre tout seul donne l'impression de deux tendances.

Le président met aux voix la proposition de laisser le terme "au moins" : **5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.**

Il met aux voix le "décide" tel que modifié :

"de demander au CA d'examiner la possibilité de proposer la création d'une commission consultative intercommunal transfrontalière du Rectangle d'or (CCIRO) composée d'au moins deux élus provenant de chacun des Conseils municipaux des communes territorialement concernées" : accepté : à l'unanimité.

Il met encore aux voix le changement dans le titre de la résolution :

"relative au préavis de la résolution No 2/2006 proposé par la commission de l'urbanisme" : accepté : à l'unanimité."

M. Girardet rappelle avoir quasiment proposé une telle résolution en novembre 2005 à l'occasion de la présentation à Meyrin des principes généraux du GLCT aux élus des sept communes concernées. A cette occasion, les représentants des Conseils municipaux ont pris conscience de la faiblesse de l'aspect consultatif inhérent au GLCT puisque les représentants suisses au sein de ce groupement sont des membres des exécutifs. Aussi, ils ont estimé qu'un maillon supplémentaire devait être proposé afin que les Municipaux aient une part plus importante dans l'élaboration du projet.

M. Girardet ajoute que la mission du CCIRO est d'être le premier interlocuteur du GLCT et qu'elle sera en mesure de coordonner les documents mis à disposition de la population, de rendre les avis de synthèse sur les attentes des communes concernées, de transmettre des préavis au GLCT et d'établir un calendrier des décisions. Toutefois, ceci reste à créer puisque cette commission doit encore être approuvée par les six autres communes concernées.

En conclusion, il pense que cette démarche permettra de maintenir une certaine confiance quant au projet du Rectangle d'or qui pourrait s'enliser par manque de transparence, en donnant suite aux demandes de dialogues qui ont été exprimées.

M. Iswala fait la déclaration suivante :

"Cette plate-forme de discussion et de concertation est très importante et nous paraît aussi primordiale au vu des missions qu'elle s'est fixée. Si cette commission consultative avait vu le jour avant le GLCT, elle nous aurait facilité la tâche dans la prise de décisions sur la naissance du GLCT, de la constituante de sa convention, de l'adhésion et de sa mise en pratique.

La naissance de la commission consultative transfrontalière du Rectangle d'or lève l'équivoque du rôle que doit jouer le GLCT car celui-ci ne peut en aucun cas se substituer aux communes ni aux Etats dans les décisions qui reviennent de droit sur le plan de la gestion ou planification de leur territoire. Le GLCT reste un groupement maître d'œuvre d'un projet qui sera toujours soumis à l'approbation des collectivités locales concernées. Enfin, la commission consultative va favoriser un échange permanent une meilleure connaissance de ses voisins et de leurs préoccupations, une transparence et un développement du projet dans une totale confiance.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste soutiendra cette délibération dont il espère qu'elle verra le jour le plus tôt possible."

Personne ne souhaitant encore s'exprimer, **M. Tschudi** met au vote la **résolution No 03a/2006**

relative à la création d'une commission consultative intercommunale transfrontalière du Rectangle d'or (CCIRO)

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal en date des 7 mars 2000 et 29 janvier 2002, ouvrant chacune un crédit de CHF 10'000.- représentant la participation communale à l'étude du Rectangle d'or;

Vu la résolution relative à la participation communale à la mise en valeur du Rectangle d'or adoptée par le Conseil municipal en date du 4 mars 2003;

Vu l'accord de Karlsruhe du 23 janvier 1996, étendu à la région Rhône-Alpes et au canton de Genève, le 1^{er} juillet 2004;

Vu les statuts du Groupement local de coopération transfrontalière "GLCT Rectangle d'or";

Vu la prise en charge du budget de fonctionnement du GLCT à parts égales entre la Communauté de communes du Pays de Gex et le canton de Genève;

Vu l'intérêt de la Commune d'être partie prenante de ce développement;

Vu la nécessité d'une concertation suivie à tous les niveaux sur l'aménagement du territoire et la proposition formulée en ce sens lors de la présentation du GLCT aux élus des communes concernées par le Rectangle d'or tenue à Meyrin le 23 novembre 2005;

Vu la résolution relative à l'adhésion de la Commune au GLCT en vue de développer le projet Rectangle d'or, adoptée le 11 avril 2006;

Vu la loi sur la l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme;

Le Conseil, sur proposition de sa commission d'urbanisme, dans sa séance du 11 avril 2006,

D E C I D E

PAR 25 OUI, 3 NON ET 1 ABSTENTION

- de proposer la création d'une commission consultative intercommunale transfrontalière du Rectangle d'or (CCIRO) composée d'au moins deux élus provenant de chacun des Conseils municipaux des communes territorialement concernées désireuses d'y participer.

* * *

12. Résolution présentée par Jacques Charpier relative aux coûts de construction de la patinoire couverte et du boulodrome (projet No 01a/2006). Rapport de la commission d'urbanisme et des finances conjointe (M. Iswala, S)

M. Iswala donne lecture du rapport de la commission tenue en présence de Mme Boget, maire, responsable des Finances, M. Sansonnens, conseiller administratif responsable de l'Urbanisme, et de MM. Cela, Kobler, Monnet, Morand et Solai, de l'administration, sous la présidence de M. Girardet, président de la commission d'urbanisme, et de M. Boccard, président de la commission des finances.

M. Charpier, l'initiateur de la résolution, prenant la parole, exprime son vœu qui est de déterminer un montant d'investissement plafond afin d'éviter les dérives déjà rencontrées lors de l'aménagement de la place de Meyrin-village. Pour nous rafraîchir la mémoire, il rappelle ce qui suit : nous avons eu la présentation à la commission d'urbanisme de cinq projets le 31 mars 2005. Le 8 juin 2005, le projet No 5 a été simultanément choisi à l'unanimité dans les deux commissions : commissions d'urbanisme et des sports. Le 28 septembre 2005 : nous avons eu une commission élargie sur les options telles qu'énergie et maintien de la patinoire actuelle. Aucune décision n'a été prise. Le 29 novembre 2005 : la commission des sports accepte à l'unanimité le maintien des deux patinoires. Ceci conditionne l'implantation de la future patinoire couverte.

Enfin M. Charpier propose de partir sur la base d'un coût de 15 millions pour la patinoire et de 2,5 millions pour le boulodrome. Il pense aussi que l'un des facteurs des coûts prohibitifs est le fait de ne s'adresser qu'à des entreprises du canton de Genève. Il propose d'ouvrir les appels d'offres à des entreprises étrangères environnantes. Enfin il souhaiterait que le premier coup de pioche soit donné au plus tard dans un an.

Le président, reprenant les propos de M. Charpier, demande à M. Sansonnens l'avancement actuel du projet et quelles sont les modalités exactes en matières d'AIMP pour ce dossier ?

M. Sansonnens, dans sa réponse, explique qu'à l'heure actuelle les coûts doivent être estimés à plus ou moins 10% par un économiste de la construction qui fait partie du collège d'experts.

Le projet No 5 retenu à l'unanimité par les deux commissions coûte entre 16,4 et 20,1 millions, soit un coût moyen de 18,25 millions. S'agissant de l'avancement du projet, celui-ci est en attente au niveau des études, étant en plein débat pour le stade de football. Aussi je vous rappelle que si on s'engage sur une base de 15 millions, pour arriver à ce montant il sera nécessaire d'intervenir au niveau du programme déjà voté, accepté à l'unanimité. Enfin tous les appels d'offres se font selon les règles AIMP par l'intermédiaire de la Feuille d'avis officielle. On ne peut pas lancer les appels d'offres si l'on décide de diminuer les coûts.

Après l'analyse de groupes pluridisciplinaires de cinq projets présentés, les coûts varient de 12,9 à 21 millions. Le montant de 15 millions estimatifs sans aménagements extérieurs qui est apparu dans le plan des investissements avait été défini en se référant à la construction de la patinoire des Trois-Chênes. Pour le projet qui nous concerne, nous devons aussi tenir compte du développement du quartier dans son ensemble. Les 18 millions retenus aujourd'hui sont réalistes

pour la construction de la patinoire couverte. Si le Conseil municipal veut réaliser un projet pour un coût de 15 millions, il faudra revoir à la baisse le programme déjà choisi, accepté et voté, qui aura comme conséquence de ne plus malheureusement répondre aux attentes des utilisateurs du lieu. Pour tout projet au dessus de 9 millions, les appels d'offres sont ouverts à toute la Suisse et à l'étranger, sachant que les entreprises étrangères viennent très peu travailler en Suisse. Aussi les appels d'offres sont envoyés pour chaque spécialité, ce qui est différent du cadre d'une entreprise générale. Au stade des soumissions, nous travaillons sur la base de listes de matériaux et de quantités pour lesquels les entreprises sont appelées à donner des prix unitaires. Enfin, à Meyrin, la situation topographique est plus complexe que sur les sites que nous avons visités.

L'initiateur de la résolution s'insurge, n'imagine pas que le projet articulé sur le plan d'investissement soit chiffré sans aménagements extérieurs et juge cet état de fait très grave parce que le plan d'investissements dans ce cas perd pour lui sa juste valeur et toute sa crédibilité.

M. Sansonnens, tout indigné, se retient, confirme d'une voix énergique d'une part que les aménagements extérieurs n'ont en aucun cas été intégrés dans le devis du projet effectué par l'économiste de la construction, ni les travaux de réhabilitation de la patinoire existante. D'autre part, j'ose de nouveau me répéter, que les chiffres qui apparaissent sur un plan d'investissement ne sont que des estimations. Actuellement, vous avez voté à l'unanimité un crédit complémentaire pour l'insertion de la route d'accès à la patinoire lors du Conseil municipal du 7 mars 2006. Cette étude va nous permettre d'avoir tous les détails concernant les aménagements extérieurs.

Par contre, pour la patinoire couverte, nous avons déjà fait notre choix. Le programme a été accepté et voté par les deux commissions conjointes. N'oublions pas non plus que le programme établi a été validé et voté par tous les utilisateurs potentiels, complète un des commissaires. Il serait très regrettable de revenir sur les acquis par un projet de résolution. L'unique lacune est de ne pas avoir transmis de montant.

Un autre commissaire se demande pourquoi, sur la base d'un même programme, on ne peut pas avoir des projets à des coûts très variables ? Pour la patinoire, les cinq projets varient de 13 à 21 millions. Un montant maximum fixé dès le départ aurait alors déterminé le choix du Conseil municipal.

A la question, M. Sansonnens répond qu'effectivement chaque candidat a reçu le même programme. Les variations sont dues surtout aux différences de volume SIA. Le projet le moins coûteux, ne répondant pas au cahier des charges, a un volume 33% moins important que l'ensemble des projets présentés. Le choix s'est fait par rapport à des critères de fonctionnalité, environnementaux, urbanistiques, etc. Le but était d'opter pour le projet qui répond le mieux à tous les critères définis. Les prix peuvent varier en fonction de la nature des murs, du choix des façades, des équipements intérieurs mais il n'est pas possible de diminuer le volume. Un tel projet débute par l'élaboration d'un programme et ensuite par l'évaluation des coûts grâce aux études parallèles. Dans le plan des investissements, l'administration est partie sur une évaluation. Quelle est la compétence d'un Conseil municipal pour définir un montant ? La tendance actuelle, objective, prudente est de s'adresser à un économiste de la construction.

Les commissaires très allergiques au référendum, adhèrent, acceptent timidement du bout des lèvres, malgré eux, la résolution et souhaitent aller de l'avant. Ils restent convaincus que l'on peut préciser un montant lors des appels d'offres, contrairement à ce qu'affirme M. Sansonnens, ceci tout en hiérarchisant les priorités. Ils pensent qu'il est possible de réaliser une patinoire pour 12 millions auxquels s'ajouteraient les aménagements extérieurs. Le montant de 15 millions est raisonnable et il faudrait contacter les architectes pour qu'ils retravaillent sur un projet n'excédant pas le montant imparti. Une patinoire à 12 millions hors aménagements extérieurs semble tout à fait raisonnable.

Un commissaire, courageux, ferme, reconnaît la pertinence sur le fond de la résolution. Cependant il déplore sa venue si tard par rapport à l'avancement de ce projet. Il rappelle de nouveau que deux commissions ont voté à l'unanimité pour le projet No 5. Par contre cette résolution pourrait bien être appliquée pour les objets à venir.

Enfin un autre commissaire propose un amendement à la résolution qui se résume comme suit : 15 millions pour la construction de la patinoire selon le programme accepté à l'unanimité, hormis les aménagements extérieurs qui feront l'objet d'une autre délibération étant donné qu'ils ne sont pas encore définis.

M. Girardet procède au vote de l'amendement proposé :

- commission d'urbanisme : 2 pour, 7 contre, 2 abstentions
- commission des finances : 2 pour, 8 contre, 1 abstention

L'amendement est donc refusé par les deux commissions.

Qui préavise la résolution de M. Charprier en spécifiant que le montant inclut les aménagements extérieurs ?

- commissions d'urbanisme : 8 pour, 1 contre, 2 abstentions
- commission des finances : 9 pour, 1 contre, 1 abstention."

M. Le Chevalier de Prévile fait la déclaration suivante, au nom de son groupe :

"Les Verts de Meyrin-Cointrin ont apprécié et saluent l'esprit de conciliation qui a prévalu lors de la commission d'urbanisme et des finances conjointe et qui a réuni une très confortable majorité pour plafonner les coûts de construction de la patinoire couverte à CHF 15 mio, y compris les aménagements extérieurs, et ceux du boulodrome à CHF 2.5 mio. Ces montants très élevés sont supérieurs à ceux que nous appelions de nos vœux. Ils impressionnent également bon nombre de nos concitoyens. Toutefois, nous saluons la volonté de trouver des compromis qui a prévalu en commission, et qui permet d'aller de l'avant dans la réalisation de la cinquième étape. Nous sommes également disposés, de notre côté, à faire un pas et à accepter un plafonnement plus élevé que nous l'avions imaginé initialement. C'est pourquoi, si, ce soir, cette résolution est adoptée telle qu'elle a été préavisée en commission, nous la soutiendrons. Nous engageons toutefois le Conseil administratif à prendre toutes les dispositions pour que ces montants ne soient pas obligatoirement atteints.

En l'état, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront donc en faveur de cette résolution."

Après avoir fait de multiples recherches, **M. Charpier** est convaincu qu'une patinoire comprenant le programme prévu et incluant les aménagements extérieurs peut être réalisée avec un budget de CHF 15 mio. Il ajoute que ce montant provient du plan des investissements 2005-2012, versions d'octobre 2004 à avril 2005, qui a été largement discuté. A ce sujet, il considère que le Conseil doit pouvoir se baser sur des documents valables et qu'il ne serait pas crédible de faire un nouveau plan avec d'autres chiffres.

Il reconnaît que cette résolution est tardive mais explique qu'elle fait suite aux problèmes rencontrés avec la place de Meyrin-village et la tribune du stade de football. En outre, il estime que l'on ne peut confier un mandat à des architectes sans leur fixer un coût précis.

Pour **M. Charpier**, les conseillers municipaux de même que la population tiennent à la construction d'un boulodrome et d'une patinoire couverte, et il en déduit qu'il faut maintenant que ces dossiers avancent. Il termine en insistant sur le fait que le seul moyen d'éviter le référendum sera d'impliquer le Conseil municipal aux diverses étapes de ces projets.

Pour **M. Devaud**, cette résolution n'aurait jamais existé si le Conseil administratif avait procédé de la bonne manière dans le dossier de la 5^e étape du centre sportif, en donnant aux ingénieurs et architectes les programmes ainsi que les budgets déterminés par les commissions il y a 8 ans, à savoir CHF 8 mio pour le terrain de football et CHF 15 mio pour la patinoire couverte. **M. Devaud** estime d'ailleurs que le Conseil administratif n'est pas favorable à la 5^e étape et fait tout pour ralentir l'avancement de ce dossier.

Il tient également à revenir sur un article paru dans *La feuille verte* selon lequel il n'y a pas que le football et le sport à Meyrin, et rappelle que l'on attend la réalisation du stade de football depuis 20 ans et celle de la patinoire couverte depuis 25 ans.

Quant aux budgets nécessaires, il relève que le développement durable a un coût mais qu'il faut également tenir compte que l'entretien d'une construction bon marché revient plus cher à long terme. Il ne s'agit donc pas de rester obnubilé par le crédit déterminé mais d'expliquer aux mandataires le programme souhaité avec le budget octroyé pour les travaux pour, ensuite, décider ce que l'on réalisera ou non.

M. Devaud revient encore sur la tribune du stade de compétition et indique qu'il faut éviter de construire à nouveau du provisoire afin de ne pas avoir les mêmes problèmes que pour la mairie, où l'on réinvestit CHF 3 mio pour un agrandissement qui ne convient pas alors que la mairie souhaitée est estimée à CHF 8 mio. De plus, il rappelle que la Commune n'a plus de dettes mais n'a fait aucun investissement ces dernières années, et il ne comprend donc pas que l'on tergiverse pour quelques millions de francs.

En conclusion, il approuvera la résolution de M. Charpier bien que les montants mentionnés ne correspondent pas à ce qu'il aurait voulu, mais il reconnaît qu'il s'agit d'éviter un référendum. Il ajoute que le groupe démocrate-chrétien l'acceptera également avec l'espoir que les projets dont il est question se concrétisent et que l'on ait plus besoin de parler de football à Meyrin pendant 30 ans.

M. Kirschmann trouve que cette résolution arrive un peu tard et rappelle que le Conseil administratif a présenté plusieurs projets de patinoires dont certains étaient évalués à moins de 15 millions. La commission d'urbanisme a retenu l'un des projets et il ne comprend que l'on revienne à nouveau sur une décision prise en commission où tous étaient d'accord.

M. Iswala :

"Le groupe socialiste propose un amendement dont dépendra sa prise de décision de l'acceptation ou non de la résolution Charpier. D'ores et déjà, il vous prévient qu'il s'opposera à cette résolution au cas où l'amendement proposé ne serait pas accepté. Notre amendement est celui-ci :

Les 15 millions présentés dans la résolution Charpier ne doivent concerner que la construction de la patinoire couverte sans aménagements extérieurs.

S'agissant de l'aménagement extérieur, celui-ci fera l'objet d'une autre délibération.

En effet, le programme de construction de la patinoire couverte a été accepté à l'unanimité par les deux commissions : commission d'urbanisme et commission des sports et, en aucun cas, les deux commissions n'ont inclus les aménagements extérieurs.

Lorsque nous avons accepté le programme et le choix du projet No 5, jamais il nous est venu à l'esprit d'inclure les aménagements extérieurs puisque nous avons la possibilité de le faire. En outre, pour que le nouveau quartier se développe harmonieusement dans son ensemble, notre dernier Conseil du 7 mars 2006, par 26 oui, 1 non et 2 abstentions, a voté un crédit de CHF 100'000.- destiné à couvrir les frais d'étude de l'accès au futur quartier des Arbères et à la future patinoire. En votant ce crédit, notre volonté est d'intégrer la patinoire couverte dans ce nouveau quartier selon les critères de fonctionnalité, urbanistiques, environnementaux, etc. et se conformant aussi à la notion du développement durable

Nous réitérons notre amendement qui avait été refusé par les deux commissions et vous invitons à la raison si nous voulons aller de l'avant sans nous mettre en contradiction avec les décisions démocratiques que nous prenons dans des commissions après l'étude des objets présentés et dans nos séances plénières.

Cette résolution de plafonnement de coût ne peut s'appliquer que sur les projets ou objets à venir. Mais nous nous opposons fermement quant à son application à la lettre pour la patinoire couverte dont le montant estimatif de CHF 15 millions inscrit dans le plan des investissements ne concerne que la construction de la patinoire couverte hormis les aménagements extérieurs."

M. Boccard donne connaissance de la position des radicaux :

"Chers collègues, ce soir nous traitons d'un dossier qui a cheminé, avec de nombreuses circonvolutions, pendant plus de 20 ans avant d'arriver dans la phase finale de réalisation. Tout a été défini et validé par les commissions spécialisées, programme, montant approximatif (16 à 18 millions). La résolution de M. Charpier a le mérite de fixer un cadre financier par rapport à un objet défini, le mieux aurait été de fixer ce cadre en amont des études plutôt que juste avant la réalisation.

Le groupe radical, au vu de l'avancement du dossier de la patinoire, construction du bâtiment et élaboration du programme, est tout à fait d'accord de limiter les coûts pour cette réalisation à 15 millions.

Pour ce qui est des aménagements extérieurs, à l'heure actuelle, nous ne savons pas quel en sera le montant. En effet les aménagements extérieurs ne sont, et de loin, pas composés de plantations d'arbres et de petites fleurs, mais bien de travaux de génie civil tels que canalisations, études et réalisation des routes d'accès et de desserte de la patinoire mais aussi de cette zone.

N'oublions pas qu'un collège est prévu par l'Etat à proximité de cette zone et que sa réalisation future va déterminer l'implantation des accès à ceci.

En tant que président de la commission des finances, au vu des montants sans cesse à la hausse des études, dépassements souvent dus à nos débats remettant sans cesse en cause ce qui semblait établi, il apparaît que la résolution de M. Charpier est tout à fait acceptable si les aménagements extérieurs sont détachés du montant et que les 15 millions sont consacrés à la réalisation de la patinoire exclusivement.

Nous sommes dans une situation financière pour le moins stable. On demande des économies sur les coûts de certaines réalisations (sportives) alors que sur d'autres projets, on est beaucoup moins critiques (projet de crèche et autres projets sociaux), alors que notre boni est plus que confortable, que 10 millions dévolus dans un premier temps au tunnel sont de nouveau à disposition pour la réalisation de projets purement meyrinois. Le groupe radical veut promulguer la réalisation des projets à venir tant sur le plan de la 5^e étape du centre sportif qu'au niveau de la crèche ou tout autre projet urbanistique nécessaire à la population de notre commune.

Le groupe radical soutiendra l'amendement proposé par M. Iswala demandant de dissocier les aménagements extérieurs de la réalisation de la patinoire tout en conservant le montant de 15 millions comme prévu initialement.

Pour ce qui est de la menace déjà déclarée de référendum contre cette décision, si cette résolution amendée est adoptée par une majorité des conseillers présents, quand elle reviendra au Conseil municipal sous forme de délibération.

Je ne suis pas le seul à penser que seules les échéances électorales dans une année et l'ambition à l'accès à un siège au Conseil administratif sont les motivations profondes de ceux qui se déclarent publiquement favorables au sport mais qui, dans l'ombre et sous le sceau de la confidentialité des séances de commission, ne se gênent pas pour faire tout autrement. Dès lors il leur faudra trouver des explications plausibles quant à leur prise de position favorable à l'augmentation du centime additionnel (ponction sur la population) en regard du boni et des réserves actuelles pour les comptes 2005, qui permettront la planification et la réalisation d'investissements dévolus à la population meyrinoise.

Le groupe radical votera favorablement ce projet de résolution présenté par M. Charpier avec l'amendement proposé par M. Iswala."

Pour **M. Ballaman**, s'il s'agit d'une part de donner suite à des promesses faites depuis de nombreuses années, il faut toutefois également tenir compte d'un éventuel référendum populaire contre une dépense trop onéreuse. Il ne comprend pas que les conseillers, qui avaient trouvé un compromis pour un projet budgété à CHF 15 mio tout compris, veuillent maintenant scinder ce dossier en plusieurs parts.

En résumé, cette résolution doit être acceptée telle quelle pour permettre à ce dossier d'avancer, et il se demande finalement de quel côté sont les défenseurs des sportifs.

M. Le Chevalier de Prévile mentionne que, en commission, les conseillers sont effectivement arrivés à un consensus sur un projet raisonnable, estimé à CHF 15 mio avec les aménagements extérieurs. Il avait accepté ce montant alors qu'il jugeait possible de construire une patinoire de CHF 12 mio, après la visite de plusieurs patinoires et en se basant sur les chiffres donnés et actualisés. Il regrette donc que certains remettent en cause ce compromis ce soir en enlevant de la résolution la partie relative aux aménagements extérieurs.

M. Iswala relève qu'en 2002, un crédit de CHF 30 mio était inscrit pour la 5^e étape du centre sportif dans le plan des investissements, budget qui, selon lui, devrait être réactualisé chaque année. Il en déduit que le montant de CHF 15 mio est raisonnable en rappelant en outre qu'il est basé sur le coût de la patinoire couverte des Trois-Chênes qui a été construite il y a plusieurs années. Or, les socialistes ne demandent pas que ce crédit soit réactualisé en fonction du coût de la vie actuel mais qu'au moins, il n'inclut pas les aménagements extérieurs qui seront d'autant plus importants que la patinoire devra s'intégrer dans un nouveau quartier.

M. Boccard, selon la version du plan des investissements établie en septembre 2005, note qu'il est prévu CHF 15 mio pour la patinoire couverte et CHF 2 mio pour les aménagements extérieurs. Aussi, il ne voit pas pourquoi ceux-ci seraient soudain intégrés au projet.

Il rappelle encore que la Commune n'a plus de dettes et craint que le Canton n'en profite. En conclusion, il considère donc qu'il faut aller de l'avant avec les projets de patinoire et de boulodrome.

M. Charpier trouve incohérent de voter un projet sans les aménagements extérieurs et note que, si l'on opte pour une telle pratique, il faudra alors rajouter plusieurs millions au plan des investissements.

Quant au fait que la Commune n'ait plus de dettes, il fait remarquer que le plan des investissements prévoit des investissements pour environ 160 millions de francs et que, si l'on veut tout réaliser dans le laps de temps prévu, il sera nécessaire d'augmenter les impôts, ce que les habitants ne voudront probablement pas.

En conclusion, **M. Charpier** se dit persuadé que la construction d'une patinoire couverte est possible pour CHF 15 mio, incluant les aménagements extérieurs, en relevant qu'avec un appel d'offres AIMP ouvert à tous, les montants seront différents de ceux établis par les experts en construction.

M. Devaud revient encore une fois sur la tribune du stade de compétition et indique que le Conseil administratif doit maintenant présenter au Conseil le projet en expliquant ce qu'il a fallu enlever du programme initial pour arriver au crédit de CHF 9'350'000.-.

Quant à la patinoire qui, au début, était estimée entre 18 et 21 millions de francs et que certains évaluent maintenant entre CHF 12 et 15 mio, il considère que les aménagements extérieurs concernant strictement cette infrastructure doivent être inclus dans le projet mais pas ce qui relève de l'aménagement du quartier.

En conclusion, il demande que le Conseil administratif soumette au Municipal des projets chiffrés établis par les architectes en fonction du programme approuvé par tous les groupes politiques afin que les conseillers puissent travailler sur des bases concrètes.

M. Schweizer souhaite que l'on n'oublie pas le boulodrome et se demande si une partie des aménagements extérieurs ne pourrait pas être réalisée par des employés communaux.

Quoi qu'il en soit, il considère qu'il faut aller rapidement de l'avant car les élections approchent et, selon la majorité qui sortira des votes, ces projets ne seront peut-être pas réalisés.

M. Kirschmann revient sur l'augmentation d'impôt dont a parlé M. Charprier et fait remarquer que cette législature a augmenté le centime additionnel en invoquant les investissements à réaliser alors que le seul projet mis en chantier est l'assainissement qui, selon lui, était inutile.

Il aimerait donc terminer cette législature en mettant un projet en route, même s'il sera inauguré par la prochaine législature.

M. Girardet rappelle que la présentation des comptes effectuée ce soir a montré un excédent de recettes de CHF 7.5 mio auquel il faut additionner CHF 3 mio mis en réserve. Il fait remarquer à M. Charprier que le plan des investissements prévoyait effectivement des centimes additionnels supplémentaires, en cas de construction d'une patinoire de CHF 15 mio + CHF 2,5 mio pour les aménagements extérieurs, mais sans tenir compte d'un boni de CHF 20 mio sur les deux dernières années, ce qui représente 4 centimes additionnels encaissés en trop pendant 5 ans.

D'autre part, il note que les aménagements extérieurs incluent des travaux d'assainissement et qu'il s'agira également d'intégrer le collège et la salle omnisports qui seront probablement construits à proximité.

En conclusion, **M. Girardet** propose que le Conseil administratif présente une délibération séparée pour un crédit destiné aux aménagements de tout le secteur.

M. Sansonnens relève que le quartier où sera construit la patinoire est en pleine mutation et qu'il n'a jusqu'à présent guère été possible de définir les aménagements extérieurs à réaliser. Il précise que le crédit d'étude approuvé récemment par le Conseil municipal permettra de mieux définir les accès à la patinoire.

Quant aux plans des investissements, il fait remarquer que les montants qui y sont inscrits sont toujours susceptibles d'évoluer et que le crédit de CHF 15 mio n'est basé sur aucune étude mais sur le coût d'une patinoire genevoise.

En outre, il rappelle qu'un programme a été établi et des études parallèles lancées. **M. Sansonnens** indique que la fourchette des coûts pour ce projet était comprise entre 16.4 et 20.1 millions de francs et qu'un économiste de la construction a évalué le prix du projet retenu par la commission à CHF 18.25 mio, avec une marge d'erreur de 10%, alors que l'architecte l'a estimé à CHF 16.4 mio.

Il en déduit qu'il est possible, moyennant certaines adaptations, d'atteindre la cible de CHF 15 mio pour autant que ce budget n'inclut pas les aménagements extérieurs. Toutefois, le Conseil devra revoir le programme s'il souhaite descendre en-dessous de ce montant. **M. Sansonnens** rappelle en effet que le projet le moins onéreux, estimé à CHF 14.3 mio, était insatisfaisant étant donné son volume trop faible.

Enfin, **M. Sansonnens** explique qu'il faut également prendre en compte les coûts globaux de cette infrastructure sur 30 ans, à savoir les coûts de construction, d'entretien, de fonctionnement (personnel) et d'exploitation (énergie). En effet, le coût de construction d'une patinoire ne représente environ qu'un tiers de son montant total.

La parole n'est plus demandée et **M. Tschudi** met en premier lieu au vote l'**amendement** présenté par M. Iswala consistant à enlever la mention "prenant en compte les aménagements extérieurs" du point 1. des "décide".

Cet amendement est **APPROUVE PAR 20 OUI, 8 NON ET 1 ABSTENTION.**

Au vu de ce vote, **M. Charpier** demande que cette résolution émane dorénavant du Conseil municipal et non pas de lui-même.

Il est ensuite procédé au vote de la **résolution No 01a/2006**

présentée par le Conseil municipal, relative aux coûts de construction de la patinoire couverte et du boulodrome

Vu le débat et le vote, qui ont eu lieu lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2005, relatifs à la délibération No 30a/2005;

Vu le lancement et l'aboutissement du référendum qui s'en sont suivis contre cette délibération;

Vu les déclarations de la quasi totalité des groupes politiques représentés au Conseil municipal en faveur de la construction, notamment, d'une patinoire couverte et d'un boulodrome dans le cadre de la 5^e étape du centre sportif;

Vu les programmes élaborés par la commission des sports, entérinés par le Conseil municipal, pour ces constructions à l'occasion du crédit d'étude (délibération No 26a/2002) de la 5^e étape du centre sportif, voté le 27 janvier 2004;

Vu le plan des investissements 2005–2012 (4^e version du 27 avril 2005), longuement analysé et discuté en commissions élargies et qui prévoyait des coûts de construction de CHF 15'000'000.- pour la patinoire couverte et CHF 2'500'000.- pour le boulodrome;

Vu la délibération No 38a/2005 relative au budget 2006, votée le 22 novembre 2005, comprenant le plan annuel des investissements d'un montant de CHF 30'000'000.-;

Vu la volonté de tous d'aller de l'avant et de construire ces deux objets dès que possible;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et des finances conjointe,

Le Conseil municipal, dans sa séance du 11 avril 2006,

DECIDE

PAR 21 OUI ET 8 NON

de demander au Conseil administratif :

1. de poursuivre rapidement les études de la patinoire couverte et du boulo-drome, en plafonnant les coûts de construction respectifs de ces deux objets à CHF 15'000'000.- et CHF 2'500'000.-, conformément aux montants indiqués dans le plan des investissements 2005–2012 du 27 avril 2005;
2. d'associer le Conseil municipal, en séances conjointes de ses diverses commissions concernées (sports, travaux publics et finances), à l'évolution de ces études en vue d'aboutir au dépôt, dès que possible, des délibérations relatives aux crédits de construction.

* * *

13. **Résolution présentée par M. Pierre Boccard, au nom du parti radical, demandant l'évaluation des besoins en locaux pour les institutions de la petite enfance (crèche/garderie) et de la jeunesse (Jardin Robinson, Undertown, Maison Vaudagne, Transit, etc.) (projet No 04/2006)**

M. Boccard présente son projet :

"Chers collègues, cette résolution est issue d'une réflexion suite à divers événements et paramètres qui ont influé sur plusieurs dossiers et débats dans notre hémicycle.

Pour éclaircir certains points, vous constaterez que le texte en a été modifié, ceci afin de ne pas tomber dans le côté dit "revanchard" ou "partisan" en opposition avec des modes de fonctionnement que nous, conseillers municipaux, ne contrôlons pas.

Cette résolution demande l'élaboration d'un programme structuré, mettant en relation les différents besoins en locaux au niveau de la petite enfance et de la jeunesse, pour planifier une évolution "maîtrisée" et rationnelle du développement inéluctable de ces institutions.

Au vu de l'arrivée de nombreux nouveaux habitants, il est certain que les structures et locaux actuellement à disposition seront soit trop vétustes ou trop petits pour répondre de façon optimale aux besoins futurs (crèche, Maison Vaudagne, Transit, Undertown, etc.)

Pour ce qui est des institutions associatives, une enquête a déjà été demandée mais les informations n'ont, à ma connaissance, pas été répercutées au Conseil municipal.

Il ne s'agit pas de définir qui veut deux armoires, une salle de 15 m², etc. Ma demande va plutôt dans les sens de définir les potentialités qu'offre la réhabilitation de certains locaux et la construction d'un bâtiment de 5'000 m² de plancher sur la place des Cinq-Continents, etc.

Gouverner c'est prévoir ! Nous acceptons d'être gouvernés si nous avons l'assurance que les projets proposés par le Conseil administratif et par l'administration font partie d'un plan général de réalisation qui puisse être élaboré avec la participation du Conseil municipal, introduit comme il se doit dans le plan des investissements en y incluant les coûts induits, avec une vision à long terme. On évitera les situations d'urgence ou du fait accompli, ainsi on évitera de voter au budget des postes avant que les locaux ne soient transformés ou réalisés."

Faisant suite à la demande de M. Tschudi, **M. Boccard** propose de voter immédiatement car de nombreux projets concernés par cette résolution sont déjà en cours et il souhaite avoir une vision d'ensemble de la situation.

Mme Girardet annonce que le parti démocrate-chrétien est particulièrement favorable au vote immédiat, d'une part parce que cette résolution est quasiment une motion puisqu'elle demande une étude au Conseil administratif sur les besoins en locaux et, d'autre part, parce qu'ils pensent qu'il y a urgence en la matière.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer sur le vote immédiat, **M. Tschudi** met cette option aux voix et le **vote immédiat** est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Mme Girardet :

"Le groupe démocrate-chrétien approuvera cette résolution.

Elle fait suite à une demande d'étude présentée il y a 5 ans déjà par notre groupe concernant un inventaire des locaux disponibles mis en relation avec les besoins exprimés par les usagers communaux.

Des besoins urgents sont d'ores et déjà identifiés, à savoir:

- un lieu pour la musique électrique réclamé par la pétition de l'Undertown;
- un local, voire des locaux adaptés aux besoins des scouts, la ferme de la Planche étant inappropriée et le local de Riant-Bosson allant être démoli pour le passage du tram.

D'intégrer ces besoins dans l'élaboration du programme lié à la construction du bâtiment de 5'000 m² prévu voire projeté sur le P1.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC approuvera cette résolution."

Personne d'autre ne demandant la parole, il est passé au vote de la **résolution No 04/2006**

présentée par M. Pierre Boccard, au nom du parti radical, demandant l'évaluation des besoins en locaux pour les institutions tant communales qu'associatives

Vu le développement des futurs quartiers d'habitation (Vergers, Monthoux, etc.);

Vu le projet de crèche pour 90 places;

Vu l'exiguïté des locaux de la Maison Vaudagne;

Vu le projet du Jardin Robinson toujours en suspens;

Vu la mise sur la touche de l'association Undertown et la réouverture de l'Undertown (lieu) en tant que local dévolu à la jeunesse (projet transitoire);

Vu les demandes des associations de jeunes pour disposer de locaux;

Vu la potentialité de construire un bâtiment de 5'000 m² de plancher sur la place des Cinq-Continents;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 11 avril 2006,

D E C I D E

PAR 26 OUI ET 2 ABSTENTIONS

de demander au Conseil administratif de définir avec une vision d'ensemble les besoins de ces institutions pour la jeunesse en y englobant les coûts induits (charges, personnel, etc.), afin que le Conseil municipal puisse, au travers des commissions spécialisées et des débats en séances plénières, avoir une vue d'ensemble de ces éléments avec une planification au travers du plan des investissements.

(Mme De Weck Haddad est absente au moment du vote)

* * *

14. **Résolution présentée par Mme Janine Revillet, au nom des socialistes, demandant l'établissement d'exigences minimales lors d'appels d'offres pour des travaux (projet No 05/2006)**

Mme Revillet présente son projet :

"Le groupe socialiste est particulièrement attentif à la richesse et la diversité du tissu économique local et donc plus particulièrement aux PME.

C'est une évidence que de dire que c'est dans les PME que nous trouvons le plus de places de travail et, bien souvent, le plus grand dynamisme et la plus grande créativité et nous désirons leur donner des possibilités de survivre dans un environnement économique difficile et une concurrence de plus en plus féroce.

Notre but est donc, à notre niveau communal, de compenser l'avantage des grosses entreprises aux reins solides n'hésitant pas à faire de la sous enchère, en demandant le respect par tous de règles légales que le peuple suisse s'est démocratiquement donné.

Ce projet de résolution tente donc d'améliorer les chances de nos entreprises locales tout en respectant les règles AIMP qui nous sont imposées par l'OMC.

Que les entreprises respectent les usages locaux, les convention collectives de travail, et paient les charges sociales ainsi que les impôts à la source est une évidence et ne devrait poser aucun problème, mais pourrait peut-être éviter des déconvenues à la Commune en cas de faillite d'un architecte, d'un ingénieur ou d'une entreprise.

Les demandes de respect de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes et des lois sur l'environnement participent d'une démarche exigeant la transparence, le fair play et le respect des lois, même de celles ayant de la peine à s'imposer dans les faits.

En effet, le respect du principe d'égalité des droits entre femmes et hommes est une exigence de justice fondamentale qu'il faut encore et toujours rappeler car, malgré la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes en vigueur depuis 10 ans, l'écart des salaires est toujours important, l'accès à une majorité de professions est toujours marginal pour les femmes, et nous sommes loin de la parité chez les cadres et dans les directions des entreprises, petites et grandes.

D'autre part, nous devons absolument veiller à une prise en compte des problèmes environnementaux dans le cadre des travaux que la Commune est amenée à attribuer. Il serait dommage que nous fassions des efforts pour diminuer notre consommation d'énergies tels les carburants, le chauffage, l'éclairage etc., et que les entreprises travaillant pour nous aient des politiques induisant du gaspillage énergétique et une mise en danger de la santé publique.

Dans notre réflexion sur l'intégration de la notion de "développement durable" en application de l'Agenda 21, il est important de prendre en compte le pôle économique dans la politique communale. Cette résolution se propose de donner un cadre clair et constant à nos appels d'offres, garantissant une égalité de traitement pour toutes les entreprises y participant, quel qu'en soit l'objet. Bien entendu, tout ceci se faisant dans le respect des normes de l'OMC.

De cette manière, nous espérons progresser dans l'application d'une politique cohérente en matière de "développement durable" et ainsi favoriser un tissu économique et social et un environnement sains qui assurent à toute notre population et nos entreprises un avenir décent.

Nous proposons de renvoyer cette résolution à la commission des travaux publics.

Merci de votre attention."

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote du renvoi de la **résolution No 05/2006** à la **commission des travaux publics**.

Cette proposition est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

15. **Pétition de l'association Undertown. Rapport de la commission conjointe écoles et jeunesse et culture (M. Boccard, R)**

M. Boccard donne lecture du rapport des commissions écoles et jeunesse, et conjointe école et jeunesse ainsi que culture;

"Petit rappel : suite aux mesures de sécurité qui ont réduit la capacité de la salle de 400 à 200 places, une pétition a été adressée au Conseil administratif. La pétition émane de nombreuses associations et groupes utilisateurs de la scène de l'Undertown et aussi des jeunes qui suivaient assidûment les concerts. La pétition comprend 4'257 signatures, 412 sont meyrinoises.

Ce sujet a réuni de nombreuses commissions et il comporte tous les ingrédients d'un roman noir dont le scénario n'a rien à envier à ceux d'Hollywood. Je préfère me référer au Petit Chaperon Rouge, car chacun pourra définir, selon son point de vue, qui sont le Petit Chaperon Rouge et la grand-mère (les victimes), qui est le loup (rôle du méchant), et enfin qui est le chasseur (rôle du héros salvateur).

De nombreuses commissions ont été réunies afin de discuter de l'historique de l'évolution de l'Undertown (animations et concerts), évolution à chaque fois approuvée par le Conseil municipal et le Conseil administratif.

Situation actuelle : rupture des relations entre le Conseil administratif et les partenaires (Association de bénévoles et animateurs de la FAS'e).

Situation future : projet du Conseil administratif élaboré en marge des débats en commissions du Conseil municipal, visant à une réouverture rapide du lieu Undertown alors que les commissaires étaient encore préoccupés du sort des bénévoles de l'association Undertown.

Le décor est planté ! Toutes les commissions qui ont auditionné les différentes parties, FAS'e, animateurs de l'Undertown, Association de l'Undertown, Transit, Maison Vaudagne, découlent de la pétition car c'est autour de cette dernière que les positions se sont cristallisées.

Je ne rapporterai pas les détails des débats de ces auditions car ces dernières se sont déroulées à huis clos et les propos tenus ne doivent pas être étalés sur la place publique.

Je tiens à préciser que le climat de ces commissions successives n'a pas été très agréable; de nombreuses prises de position ont électrisé l'atmosphère et des règlements de compte verbaux ont émaillé les débats. Remise à l'ordre de certains commissaires par la cheffe de service, des procès-verbaux de séance n'ont pas été acceptés tels que présentés. La légitimité d'action du conseiller administratif en charge du dossier a été mise en cause, prise de position votée par les commissaires non respectée sans plus de commentaires qu'un avis de droit, mais aujourd'hui le Phoenix renaît de ces cendres, nous sommes à l'aube de la renaissance de l'Undertown même si plusieurs commissaires regrettent d'avoir manqué certains épisodes du dénouement de cette affaire.

Aujourd'hui, dans la situation actuelle, sans des transformations très importantes et pas forcément réalisables, l'agrandissement de la salle entraînerait la fermeture de l'Undertown pendant les travaux, il semble évident que l'Undertown (lieu) ne peu plus accueillir de concerts de 400 spectateurs. De plus la remise en question de l'orientation fixée par les conclusions de l'audit et du projet institutionnel demande une réorientation des buts fixés pour l'Undertown (lieu).

Avec la mise en place d'un groupe de pilotage comprenant deux représentants du Conseil municipal, les commissaires souhaitent que l'Undertown retrouve ses activités de proximité, qui incluent la participation de la jeunesse meyrinoise aussi bien en tant qu'acteur que spectateur sous la houlette du Conseil administratif et de la Fas'e, et que l'Association Undertown, composée de bénévoles, puisse avoir des activités ciblées et ponctuelles (en vue peut-être d'une cohabitation) dans le cadre de l'Undertown (lieu), soit dans d'autres locaux."

M. Tschudi annonce que le Bureau et les commissions proposent le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M. Girardet indique que, selon le règlement, le Conseil municipal statue en dernier lieu sur une pétition après avoir pris connaissance et discuté du rapport de la commission. Il en déduit que c'est bien le rapport qui est renvoyé au Conseil administratif qui doit prendre acte des prises de position mentionnées dans ledit document.

M. Tschudi met donc au vote le **renvoi du rapport et de la pétition au Conseil administratif**, ce qui est **ACCEPTE A L'UNANIMITE**.

* * *

16. Projets de résolutions

M. Hulliger relève que les importantes transformations que va subir la Commune ces prochaines années vont avoir une grosse influence sur la circulation. Son projet a pour but d'inciter la population meyrinoise à laisser son véhicule au garage et à emprunter les transports publics. Dans cette optique, il propose au Conseil administratif de participer à l'achat d'abonnements TPG jusqu'à la mise en service du tram et de la tranchée couverte de Meyrin-village.

En conclusion, il propose de renvoyer son projet à la commission des finances afin que le coût de cette opération soit évalué.

M. Girardet se demande s'il ne serait pas préférable de voter cette résolution immédiatement afin de gagner du temps, la commission n'ayant pas d'autre choix que de la renvoyer au Conseil administratif pour qu'il établisse différentes variantes à soumettre sous forme de délibérations au Conseil municipal.

D'autre part, il considère que ce projet fait en quelque sorte écho avec la résolution qu'il a présentée concernant les nuisances liées au tram.

En conclusion, il aurait souhaité que le Conseil administratif prenne de telles initiatives.

M. Hulliger n'est pas opposé au vote immédiat.

M. Tschudi met donc aux voix le **vote immédiat** de cette **résolution** qui est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Personne ne souhaite s'exprimer et **M. Tschudi** met au vote la **résolution No 06/2006**

présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom des socialistes, demandant à la commune de Meyrin de participer financièrement à l'achat d'abonnements TPG annuels par les résidents meyrinois, jusqu'à la mise en service de la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern et de la tranchée couverte de Meyrin-village

Vu l'ouverture du chantier de la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern;

Vu le début des travaux de la tranchée couverte de Meyrin-village;

Vu les nuisances importantes engendrées par ces chantiers;

Vu les difficultés de circulation que la Commune va subir durant ces prochaines années;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 11 avril 2006,

D E C I D E

PAR 26 OUI, 2 NON ET 1 ABSTENTION

de demander à la commune de Meyrin de participer financièrement à l'achat d'abonnements TPG annuels par les résidents meyrinois, jusqu'à la mise en service de la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern et de la tranchée couverte de Meyrin-village.

M. Charpier, qui est originaire du Jura, explique que l'entreprise "La Boillat", qui marche très bien, fournit des produits à haute valeur ajoutée pour toute la région qui comprend de nombreuses usines de décolletage. Or, son propriétaire, Swissmetal, veut quasiment fermer cette entreprise qui emploie environ 300 ouvriers dont 112 ont déjà été licenciés. Il mentionne encore que le maire radical de Reconvillier souhaite que les autorités défendent le tissu économique, industriel et social d'une région.

Etant donné que la situation financière de Meyrin est très favorable, **M. Charpier** propose de montrer sa solidarité aux personnes concernées par le versement d'un don au fonds de soutien des employés grévistes dont il a estimé le montant à CHF 3'000.- mais qui peut être augmenté.

En conclusion, il demande le vote immédiat.

M. Girardet fait remarquer qu'il s'agit plutôt d'une délibération puisqu'un crédit est demandé.

M. Charpier ne pense pas que cela soit nécessaire étant donné qu'il est proposé de prélever le montant sur le compte dénommé "actions citoyennes".

Il est toutefois décidé de transformer cette résolution en délibération et **M. Tschudi** met aux voix le **vote immédiat** qui est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Schweizer note que cette situation est dramatique pour la région concernée, qui compte moins d'entreprises qu'à Meyrin, et propose d'augmenter le don à CHF 10'000.- au vu du grand nombre de personnes qui ont perdu leur travail.

M. Chambers aimerait savoir sur quelle base s'est appuyé M. Charpier pour fixer la somme de CHF 3'000.-.

M. Charpier considère qu'il faut soutenir ces personnes dont certaines ont des familles et serait très heureux que les conseillers donnent suite à la proposition de M. Schweizer.

Mme Revillet annonce que les socialistes estiment que la Commune peut faire preuve de solidarité avec les employés de *La Boillat* en ajoutant qu'il en va de la survie de toute une région, ce qui explique la grande mobilisation populaire.

M. Kirschmann, qui ne peut soutenir cette demande pour des raisons professionnelles, tient à rappeler que le syndicat qui a défendu les ouvriers de *La Boillat* n'a pas hésité à licencier 27 personnes.

Mme Despond relève qu'en France, des employés se sont autogérés afin de sauver leur usine et se demande si une telle solution serait envisageable dans le cas présent.

M. Jimenay se dit d'autant plus touché par cette situation que cette usine représente quasiment 80% de l'économie de cette région. Il note que son directeur général veut la déplacer, ce qui risque de transformer cette entreprise qui tourne bien en plusieurs sociétés qui ne fonctionneront plus. En conclusion, il approuvera cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tschudi** met tout d'abord au vote l'amendement proposé par M. Schweizer de porter le montant de la délibération à CHF 10'000.-.

Cet amendement est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

*(Après le vote, **M. Girardet** a demandé à M. Charpier s'il souhaitait conserver la paternité de sa résolution alors que le Municipal l'avait amendée et celui-ci a répondu qu'il était tout à fait d'accord d'enlever son nom du titre pour le remplacer par "sur proposition du Conseil municipal").*

Il est ensuite procédé au vote de la **délibération No 13/2006**

proposée par le Conseil municipal, en faveur des employé-e-s grévistes de "LA BOILLAT" luttant pour leurs emplois et contre le démantèlement de leur usine

Vu l'importance, pour toute la région, de la production de "La Boillat" de Reconvilier, fabriquant des produits à haute valeur ajoutée;

Vu le combat exemplaire, qui a même abouti à la grève menée par l'ensemble des employé-e-s de l'usine et cela depuis plus de 2 ½ mois, pour maintenir ouverte et productive cette dernière;

Vu le désarroi des familles des grévistes, dont la plupart travaillent à "La Boillat" depuis de très nombreuses années, qui luttent pour leur gagne-pain et leur dignité;

Vu le large soutien apporté aux travailleurs concernés, par les autorités et la population de la vallée de Tavannes, ainsi que par les milieux industriels et politiques (de tous bords), sans oublier l'impressionnante manifestation de solidarité (plus de 5'000 personnes) du samedi 8 avril 2006, sur la Place fédérale à Berne;

Vu la désignation par le Conseil Fédéral d'un médiateur pour tenter de trouver une issue à ce grave conflit;

Vu la bonne santé des finances de notre Commune, telle qu'elle est encore confirmée par les comptes 2005 actuellement à l'étude, santé due notamment aux contributions fiscales des personnes morales installées sur notre territoire et qui assurent le plein emploi à près de 23'000 travailleurs;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 11 avril 2006,

D E C I D E

PAR 26 OUI ET 3 NON

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 10'000.-** destiné au fonds de soutien des employé-e-s grévistes de "La Boillat" pour manifester sa solidarité envers ces derniers,

2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de l'imputer dans le budget de fonctionnement 2006 sur la rubrique du compte 58.120.366.37 "Actions citoyennes",
3. que ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Mme Ballaman annonce le dépôt d'une résolution demandant l'ouverture d'un crédit destiné à Médecins sans frontières concernant la Somalie.

* * *

17. Projets de motions

Néant.

* * *

18. Propositions individuelles

Néant.

* * *

19. Questions

M. Jimenay aimerait savoir quand vont débiter les travaux de la tribune du stade de compétition dont la délibération y relative a été approuvée par le Conseil d'Etat.

M. Sansonnens répond que ses services attendaient la décision du Conseil d'Etat qui est intervenue le 22 mars dernier. Il ajoute qu'un projet est en cours d'élaboration, basé sur un nouveau programme et avec une configuration des lieux modifiée, qui sera présenté dans le courant du mois de mai aux différentes commissions concernées.

M. Girardet rappelle avoir déposé une motion en mai 2005, approuvée par le Conseil municipal, demandant d'étudier l'utilisation progressive du bio-carburant. Il

a appris depuis lors qu'un projet pourrait être mis sur pied en collaboration avec les agriculteurs, dans le cadre des mesures compensatoires liées au développement des Vergers. Il mentionne encore qu'une autre motion comparable a été déposée dans le même temps au Grand Conseil, et il aimerait donc savoir si une synergie a été étudiée et où en est ce dossier, en rappelant qu'en principe, une réponse aurait dû être donnée au Municipal dans les six mois.

M. Ducrot explique que les services de l'environnement des communes de Vernier et Meyrin se sont penchés sur un projet d'utilisation d'une citerne située à Vernier. Or, celle-ci a répondu la semaine précédente que le projet était prématuré et qu'elle ne pouvait se prononcer pour l'instant, ce qu'il regrette.

Il relève qu'il faut donc étudier d'autres possibilités, d'autant plus que la plupart des véhicules acquis récemment peuvent fonctionner avec du bio-carburant, mais il n'a pour l'instant pas de solution à proposer.

M. Schweizer revient sur les importants travaux qui vont être entrepris dans la Commune et sur les accidents mortels récemment occasionnés par des défaillances au niveau de la sécurité aux abords des chantiers. Aussi, il demande instamment au Conseil administratif de convoquer rapidement une commission de sécurité pour discuter avec les services concernés des mesures à prendre afin de limiter le danger, tant pour les piétons et les cyclistes que pour les automobilistes, lors des grands chantiers à venir.

M. Tschudi fait remarquer que la convocation d'une commission est de la responsabilité de son président.

* * *

La séance est levée à 23h30/SH.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 24 mai 2006.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Didier SCHWEIZER

Pierre-Alain TSCHUDI

Annexe : présentation des comptes 2005